



TC/35/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 décembre 1999

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Trente-cinquième session
Genève, 22 - 24 mars 1999

COMPTE RENDU

adopté par le Comité technique

Ouverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa trente-cinquième session à Genève du 22 au 24 mars 1999. La liste des participants figure à l'annexe I du présent projet de compte rendu.
2. La session est ouverte par Mme Elise Buitendag (Afrique du Sud, présidente du comité), qui souhaite la bienvenue aux participants.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document TC/35/1.

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

4. Mme Françoise Blouet (France, présidente du TWA) indique que la vingt-septième session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) s'est tenue à Angers (France) du 23 au 26 juin 1998. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWA/27/27, le TWA a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du seigle en vue de les soumettre au comité pour adoption, ainsi que ses travaux sur les principes directeurs d'examen du tournesol en vue de les présenter aux organisations professionnelles pour observations. Il a également examiné quelques questions que le Comité technique avait laissées de côté à propos des principes directeurs d'examen du soja et de l'orge. Le groupe de travail a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il a pris note de l'adoption du document TC/34/5 contenant une version révisée du document relatif à l'examen de l'homogénéité des espèces autogames et des espèces à multiplication végétative.

b) Il a pris note de la nouvelle définition des plantes hors-type et de l'explication de la notion de mélange.

c) Il a noté qu'une version utilisable du logiciel DUSTW (pour Windows), utilisable gratuitement pour l'analyse DHS serait disponible à la fin de 1998 et qu'elle contribuerait à l'harmonisation des examens.

d) Il s'est félicité de la mise à jour sur l'Internet, par des experts du Royaume-Uni, de plusieurs documents et informations sur les travaux du TWC, notamment la liste des adresses électroniques de tous les experts participant aux travaux de l'UPOV.

e) Il a débattu et débattera de nouveau de certains problèmes liés aux différents systèmes de stérilité mâle du colza.

f) Il a débattu et débattera de nouveau, en vue d'en établir la liste, des principes de base applicables au tri préalable des variétés aux fins de l'examen DHS.

g) Il a débattu et débattera de nouveau de l'utilisation, pour l'examen DHS, de l'électrophorèse ou d'autres méthodes de détermination, ainsi que de l'ensemble de la procédure d'octroi de la protection.

5. Avec l'accord du Comité technique, il a proposé directement au conseil d'élire Mme Françoise Blouet (France) à la présidence du TWA à la place de M. Aubrey Bould (Royaume-Uni), qui a quitté son service national pour prendre sa retraite, mettant ainsi un terme à son mandat de président du TWA.

6. Le TWA tiendra sa vingt-huitième session à Ottawa (Canada) du 22 au 25 juin 1999. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du

tournesol (révision) en vue de les soumettre au comité pour adoption, et d'aborder ou de reprendre l'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du cotonnier (révision), du brome, de la féverole (révision), du radis chinois, de la chicorée à café, du lotier, du riz (révision), du trèfle souterrain, de la canne à sucre, du tabac, du navet, de la navette (révision), de la moutarde blanche, du dactyle (révision) et de la fétuque des prés ou fétuque élevée (révision). Il devrait en outre examiner les questions suivantes : tri préalable des variétés; application de l'électrophorèse ou d'autres méthodes de détermination à l'examen DHS; critères d'homogénéité dans les caractères mesurés des différentes catégories de variétés; variétés de colza et conséquences sur l'examen DHS; propositions de directives pour l'établissement des futurs principes directeurs d'examen.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

7. M. John Law (Royaume-Uni, président du TWC) indique que le groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a tenu sa seizième session à Melle (Belgique) du 16 au 19 juin 1998. Le compte rendu détaillé de la session a été publié sous la cote TWC/16/14. Les principaux éléments qui en ressortent sont les suivants :

a) Le TWC a formulé des propositions en vue de la révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen.

b) Il a pris note de l'adoption du document TC/34/5 relatif à l'examen de l'homogénéité des espèces allogames et des espèces à multiplication végétative.

c) Il a pris note des progrès accomplis en ce qui concerne le disque compact ROM de l'UPOV, mais il a insisté sur le fait que le code UPOV des espèces est attendu avec impatience et qu'il faudrait que le disque compact ROM puisse être utilisé en réseau.

d) Il a pris note de plusieurs études sur l'application de l'analyse d'images à l'observation des caractères.

e) Il a pris note d'une étude sur la comparaison des variétés proches fondée sur la morphologie, la généalogie et les méthodes moléculaires et a proposé qu'elle soit présentée au BMT.

f) Il a pris note d'une étude sur l'application des marqueurs AFLP au tri préalable des variétés de ray-grass et a également proposé qu'elle soit présentée au BMT.

g) Il a pris note de plusieurs études sur l'application de l'analyse COY, sur lesquelles il sera plus amplement informé au cours de sa prochaine session; il a insisté sur le fait que les 20 degrés de liberté retenus aux fins de l'analyse COY ne constituaient pas un chiffre contraignant.

h) Il a expliqué que l'analyse COYD pourrait être utilisée aussi pour les variétés autogames si les experts ont besoin d'une méthode permettant de traiter des mesures portant sur plus d'une année.

i) Il a noté la mise à jour par des experts du Royaume-Uni, sur le site Internet <http://www.bioss.sari.ac.uk/links/upov>, des informations relatives aux systèmes de gestion des bases de données utilisées par les États membres de l'UPOV, aux logiciels échangeables, aux adresses électroniques des experts de l'UPOV et aux documents établis par le TWC.

j) Il a noté que la version du programme DUST utilisable sous Windows mise au point par des experts du Royaume-Uni sera disponible à la fin de l'année; il a invité les États à utiliser ce logiciel disponible gratuitement et qui devrait faciliter l'harmonisation entre les États membres.

k) Il a noté que les experts du Royaume-Uni allaient établir un "panneau d'affichage" pour les questions techniques concernant les variétés et les semences en vue de l'échange d'informations techniques et de discussions en ligne sur des questions particulières entre les membres inscrits.

8. Le TWC tiendra sa dix-septième session à Helsinki (Finlande) du 29 juin au 2 juillet 1999. Au cours de cette session, il prévoit d'aborder ou de reprendre l'étude des questions suivantes : bases de données UPOV-ROM sur les variétés végétales; révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen; série d'analyses pour données électrophorétiques; analyse d'images; méthodes permettant de sélectionner les variétés de référence; méthodes fondées sur des seuils; évaluation critique des hypothèses sous-tendant l'analyse COYD; traitement des caractères observés visuellement; questions découlant de la cinquième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT); examen du nombre de blocs incomplets pour l'examen de la distinction dans le cadre du DHS; exemples d'utilisation de blocs incomplets pour l'examen du haricot; questionnaire sur les essais VCU et le stockage de données; télécommunications, logiciels échangeables et adresses; évolutions dans le domaine du World Wide Web; utilisation du programme d'ordinateur DUSTW pour l'examen DHS; liste des documents statistiques établis par le TWC; liste des documents statistiques contenant des recommandations ou des méthodes pouvant intéresser les groupes de travail techniques.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

9. M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande, président du TWF) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingt-neuvième session à Caloundra (Australie) du 9 au 14 novembre 1998. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWF/29/14, le TWF a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen des porte-greffes du pommier, de la vigne, des porte-greffes de *pyrus* et du noyer en vue de les soumettre au comité pour adoption. Il a aussi achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du poirier (révision) en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations et a abordé ou repris l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen des agrumes (révision) et de l'actinidia. Il a abordé, en sous-groupes du soir, les principes directeurs d'examen des porte-greffes du prunier européen et de prunus. Par ailleurs, le TWF :

a) s'est félicité des progrès récents accomplis dans l'élaboration d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM et de sa mise à jour bimestrielle;

b) a noté que la diffusion de listes des variétés à l'essai a été abandonnée parce que cette information est disponible sur le disque UPOV-ROM;

c) a de nouveau proposé que les documents de l'UPOV soient disponibles sous forme électronique. Il a noté que tous les principes directeurs d'examen pourront être mis à disposition vers la fin de 1998 sous forme électronique, mais a souligné que d'autres documents importants devraient aussi être accessibles sur l'Internet ou sur disque compact ROM;

d) s'est félicité de la mise à jour sur l'Internet, par des experts du Royaume-Uni, de plusieurs documents et d'informations sur les travaux du TWC, dont une liste des adresses électroniques de tous les experts techniques qui participent aux travaux de l'UPOV;

e) a noté qu'une version du logiciel DUSTW (pour Windows) utilisable gratuitement pour l'analyse DHS serait disponible à la fin de 1998 et qu'elle contribuerait à l'harmonisation des examens;

f) a déploré que le comité n'ait pas suffisamment tenu compte de l'avis des groupes de travail techniques compétents pour l'horticulture et ait essayé d'imposer l'utilisation de l'analyse COY malgré l'opinion générale des phytotechniciens;

g) a pris note de l'adoption du document TC/34/5, où figure une version révisée de l'exposé sur l'examen de l'homogénéité des espèces autogames et des espèces à multiplication végétative;

h) s'est prononcé en faveur d'une liste exhaustive de caractères, sans astérisque, dans laquelle chaque État choisirait les caractères appropriés à sa situation, de préférence à une liste restreinte à laquelle chaque État ajouterait des caractères, mais avec un risque de différences dans les niveaux d'expression et les libellés pour des faits identiques ou similaires;

i) à la demande du BMT, a sélectionné le pêcher et les agrumes comme espèces fruitières sur lesquelles concentrer la recherche relative aux méthodes nouvelles;

j) a souligné à nouveau que les nouvelles méthodes non encore utilisées pour l'examen de la distinction ne devraient pas être employées pour le tri des variétés en vue de la réalisation des essais, à moins qu'il n'existe une étroite corrélation entre certains résultats et un caractère morphologique ou physiologique utilisé dans les principes directeurs d'examen;

k) a étudié l'introduction générale aux principes directeurs d'examen et proposé de nombreuses modifications à apporter au texte actuel;

l) a examiné des propositions visant l'harmonisation des libellés, de l'ordre des caractères, des niveaux d'expression et des dessins pour le tableau des caractères et fait de nombreuses propositions d'amélioration;

m) a pris note de la nouvelle définition de la plante hors-type;

n) la dernière session du comité avant la session ordinaire du Conseil de 1999 devant avoir lieu du 22 au 24 mars 1999, le TWF a déjà proposé au comité de recommander au conseil d'élire en 1999 M. Joseph Harsanyi (Hongrie) à la présidence du TWF à compter d'octobre 1999;

o) a convenu, avec le comité, que les principes directeurs d'examen de l'UPOV s'apparentent à des recommandations. Toutefois, y inclure les caractères sera toujours acceptable après un examen approprié.

10. Le TWF tiendra sa trentième session à Nitra (Slovaquie) du 6 au 10 septembre 1999. Pendant cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du poirier (révision) en vue de les soumettre au comité pour adoption. Il envisage par ailleurs d'aborder ou de reprendre l'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen de l'abricotier (révision), des agrumes (révision), du prunier européen (révision), du figuier, de l'actinidia (révision), de la barbadine, du kaki, de *Prunus* porte-greffes et des porte-greffes du noyer. Le groupe de travail compte en outre examiner les questions suivantes : de brefs comptes rendus des faits nouveaux survenus dans les États membres en matière de protection des variétés d'espèces fruitières; des questions relatives à l'examen des variétés d'espèces fruitières; les décisions importantes prises lors des sessions précédentes du groupe de travail et du comité; un rapport actualisé du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) relatif à l'examen d'homogénéité; les méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés; l'examen des variétés de porte-greffes; la révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen; la normalisation des principes directeurs d'examen; l'harmonisation des formes.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

11. M. Joost Barendrecht (Pays-Bas, président du TWO) signale que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trente et unième session à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 16 au 21 novembre 1998. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWO/31/19, le TWO a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du cymbidium, du *Limonium* et du *Ficus benjamina* en vue de les soumettre au comité pour adoption. Il a également achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'iris, de l'anigozanthos, de l'*Osteospermum* et du gerbera (révision) en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a en outre abordé ou repris l'examen de plusieurs documents de travail de sous-groupes relatifs à des principes directeurs d'examen. Il a par ailleurs débattu d'un certain nombre de points :

a) Il s'est félicité des progrès récents accomplis dans l'élaboration de la base de données informatisée centrale de l'UPOV et de sa mise à jour bimestrielle, et proposé quelques améliorations.

b) Il a noté que la diffusion de listes des variétés à l'examen a été abandonnée parce que cette information est disponible sur le disque compact UPOV-ROM.

c) Il a de nouveau proposé que les documents de l'UPOV soient mis à disposition sous forme électronique. Il a noté que tous les principes directeurs d'examen pourront être disponibles sous forme électronique vers la fin de 1998, mais a souligné que d'autres documents importants devraient aussi être accessibles sur l'Internet ou sur disque compact ROM.

d) Il s'est félicité de la mise à jour sur l'Internet, par des experts du Royaume-Uni, de plusieurs documents et d'informations sur les travaux du TWC, dont une liste des adresses électroniques de tous les experts techniques qui participent aux travaux de l'UPOV.

e) Il a noté qu'une version du logiciel DUSTW (pour Windows) utilisable gratuitement pour l'analyse DHS serait disponible à la fin de 1998 et qu'elle contribuerait à l'harmonisation des examens.

f) Il a déploré que le comité n'ait pas suffisamment tenu compte de l'avis des groupes de travail techniques compétents pour l'horticulture, qui sont tous opposés à l'utilisation de l'analyse COY, et qu'il ait fait d'une méthode permettant de résoudre des problèmes particuliers propres à certaines espèces herbacées une méthode imposée à tous les groupes de travail, bien que ces derniers l'aient déclarée inappropriée, non applicable et non nécessaire, en bref totalement inopportune.

g) Il a pris note de l'adoption du document TC/34/5 où figure une version révisée de l'exposé sur l'examen de l'homogénéité des espèces autogames et des espèces à multiplication végétative.

h) Il s'est déclaré préoccupé par le débat que suscite l'utilisation de nouvelles méthodes pour le tri préalable des variétés. Il a répété que ces nouvelles méthodes sont superflues et inutiles en la présence des bons caractères pour le groupement. Ces méthodes ne doivent pas être employées pour le tri des variétés en vue de la réalisation des essais à moins qu'il n'existe une étroite corrélation entre certains résultats et un caractère morphologique ou physiologique utilisé dans les principes directeurs d'examen.

i) À la demande du BMT, il a sélectionné le rosier et le chrysanthème comme espèces ornementales sur lesquelles concentrer la recherche relative aux méthodes nouvelles. Il a toutefois tenu à déclarer qu'il estime ces méthodes superflues, inutiles puisque l'on dispose de méthodes bien meilleures telles que l'analyse d'images ou la surface du pollen, et donc pas du tout souhaitables.

j) Il s'est prononcé en faveur d'une liste exhaustive de caractères, sans astérisque, dans laquelle chaque État choisirait les caractères appropriés à sa situation, de préférence à une liste restreinte à laquelle chaque État ajouterait des caractères, mais avec un risque de différences dans les niveaux d'expression et les libellés pour des faits identiques ou similaires.

k) Il a étudié des propositions visant l'harmonisation des libellés, des niveaux d'expression et des dessins pour le tableau des caractères et a fait de nombreuses propositions

d'amélioration.

l) Il a étudié l'introduction générale aux principes directeurs d'examen et proposé de nombreuses modifications à apporter au texte actuel.

m) Il a proposé une modification du questionnaire technique portant sur les conditions de mise en vente liées à des considérations environnementales ou sanitaires.

n) Il a pris note qu'en Allemagne, des titres de protection ont été délivrés pour trois variétés résultant de modifications dues à la présence d'endophytes, les juristes allemands n'ayant pas suivi le comité dans son raisonnement de ne pas accepter de considérer de telles variétés comme distinctes.

o) Il a pris note de la nouvelle définition de la plante hors-type, tout en envisageant aussi la possibilité d'en améliorer le libellé.

p) Il a noté que jusqu'à présent l'étude de l'analyse d'images n'a guère progressé et convenu de réserver la première matinée de sa prochaine session exclusivement à l'analyse d'images.

q) La dernière session du comité avant la session ordinaire du Conseil de 1999 devant se tenir du 22 au 24 mars 1999, le TWO a déjà proposé au comité de recommander au conseil d'élire en 1999 Mme Elizabeth Scott (Royaume-Uni) à la présidence du TWO.

12. Le TWO tiendra sa trente-deuxième session à Pruhonice, près de Prague (République tchèque), du 13 au 18 septembre 1999. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du calluna, du gerbera (révision), de l'iris, de l'anigozanthos et de l'*Osteospermum* en vue de les soumettre au comité pour adoption finale. Il abordera ou reprendra l'étude des principes directeurs d'examen des espèces suivantes : calla, chrysanthème (révision), célosie, cyprès, *Dendrobium*, *Eucalyptus gunnii*, Eustomia, chamelaucium, guzmania, *Hippeastrum*, impatiante, lavande vraie ou lavandins, *Leptospermum*, *Nerium*, pommier ornemental (révision), pentas, pétunia, *Poinsettia* (révision), tagète, *Telopia* et thym. Le TWO compte aussi examiner les questions suivantes : bref compte rendu des faits nouveaux particuliers survenus dans la protection des variétés de plantes ornementales et d'arbres forestiers; décisions importantes prises aux dernières sessions du groupe de travail et du comité; examen des variétés d'espèces ornementales reproduites par voie sexuée; cas spéciaux dans des espèces nouvelles; révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen; harmonisation des principes directeurs d'examen; utilisation des formes dans les principes directeurs d'examen.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

13. M. Baruch Bar-Tel (Israël, président du TWA) indique que le TWV a tenu sa trente-deuxième session à Slupia Wielka (Pologne) du 29 juin au 3 juillet 1998. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWV/32/9, le TWV a examiné des questions restées en suspens en ce qui concerne les principes directeurs d'examen de

la mâche (révision) et de la ciboule et a achevé ses travaux (en partie dans le cadre de sous-groupes qui lui ont rendu compte de leurs travaux) sur les projets de principes directeurs d'examen du radis d'été, d'automne et d'hiver, du radis de tous les mois, de l'aneth, du poireau, du gombo, de l'oignon (révision) et de l'échalote, du pavot somnifère et de la rhubarbe (révision) en vue de les soumettre au comité pour adoption. Il a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il a noté l'adoption du document TC/34/5 contenant une version révisée du document relatif à l'examen de l'homogénéité des espèces autogames et des espèces à multiplication végétative.

b) Il a pris note de la nouvelle définition des plantes hors-type.

c) Il a noté que la distribution des listes de variétés à l'examen avait été interrompue parce que ces informations étaient disponibles sur le disque compact ROM de l'UPOV.

d) Il a approuvé le rapport relatif à l'application de l'électrophorèse aux variétés allogames et a convenu que les caractères électrophorétiques ne pouvaient pas être utilisés dans l'examen DHS à titre principal, mais uniquement pour confirmer la distinction établie à l'aide d'autres caractères.

e) Il a recueilli des informations sur l'utilisation de tests de résistance à la maladie pour l'examen DHS, qu'il mettra à jour périodiquement.

f) Il a examiné la façon dont les différents États membres traitent les variétés génétiquement modifiées et il établira une circulaire destinée à la collecte d'informations sur ce sujet.

g) Il a déploré que le Comité technique n'ait pas consulté les groupes de travail techniques qui s'occupent d'horticulture et ait essayé d'imposer l'analyse COY contre l'avis général des phytotechniciens.

h) Il a débattu du sens de l'expression "cycle de végétation similaire" utilisée dans les principes directeurs d'examen et a demandé conseil au Comité technique.

i) Il a débattu et débattera encore du problème de l'utilisation d'échantillons globaux (par exemple pour la teneur en sucre ou en huile essentielle), car cette utilisation rendrait impossible l'examen de l'homogénéité.

j) Étant donné que la dernière session que le Comité technique tiendra avant la session ordinaire du conseil de 1999 aura lieu en mars ou en avril 1999, le TWV a déjà proposé au Comité technique de recommander au conseil d'élire en 1999 Mme Julia Borys (Pologne) à la présidence du TWV.

14. Le TWV tiendra sa trente-troisième session à Hanovre (Allemagne) du 5 au 9 juillet 1999. Au cours de cette session, il examinera ou réexaminera, dans la mesure du temps disponible, les documents de travail concernant les principes directeurs d'examen du basilic, de la fève et de la féverole (révision), du céleri-rave (révision) et du céleri (révision), du chou frisé (révision), du

fenouil, de l'artichaut, du raifort sauvage, de la chicorée à café, du chou-rave (révision), de la lentille, du romarin officinal, du chou-navet (révision), du navet, de la chicorée, de la tomate (révision) et de la laitue (révision). Le groupe de travail compte aussi discuter des variétés génétiquement modifiées, des propositions d'examen de la résistance aux maladies et les questions découlant de la session du Comité technique.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

15. M. Joël Guiard (France, président du BMT) indique que le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a tenu sa cinquième session à Beltsville, Maryland (États-Unis d'Amérique) du 28 au 30 septembre 1998. Le projet de compte rendu sur cette session a été publié sous la cote BMT/5/17. Les débats en sont décrits ci-après.

16. De brefs exposés ont été présentés au BMT sur les résultats des recherches concernant les points suivants : application des AFLP, SSR, STMS et STS à l'identification et la distinction des variétés; avantages et limites de ces techniques; normalisation des méthodes fondées sur les marqueurs moléculaires pour l'examen des variétés; utilisation de gènes connus dans une seule espèce pour obtenir des marqueurs dérivés destinés à une autre espèce voisine. Le BMT a débattu du besoin à l'avenir de créer et de normaliser des bases de données de profils d'ADN et des difficultés d'accéder librement à ces bases de données et à utiliser les techniques moléculaires. Il a également noté que le taux de mutation des marqueurs moléculaires est parfois élevé, ce qui impose de déterminer et contrôler minutieusement la stabilité des caractères obtenus à partir de marqueurs moléculaires.

17. Les résultats de l'analyse de variance à l'intérieur des variétés et entre variétés pour le ray-grass et le rosier ont été communiqués au BMT. Dans le cas du rosier, le degré d'homogénéité est très élevé, comme on s'y attendait; les espèces ayant d'autres modes de reproduction nécessitent des études complémentaires. Par ailleurs, le BMT a noté que les marqueurs moléculaires ne peuvent en général servir à déceler la mutation portant sur des caractères phénotypiques. Il a réaffirmé que le problème majeur demeure la vérification et le contrôle de l'homogénéité des caractères obtenus à partir de marqueurs moléculaires. À cet égard, il a convenu qu'il faudrait débattre, à la prochaine session, des quatre options citées au paragraphe 34 du document BMT/3/18 (concernant le degré acceptable d'homogénéité des caractères obtenus à partir de marqueurs moléculaires), ainsi que des résultats des recherches sur d'autres espèces différentes.

18. Le BMT a débattu du recours aux méthodes statistiques. Des rapports lui ont été présentés sur la comparaison des différentes méthodes statistiques et des différents moyens d'estimation de distance génétique, la qualité de la précision de distances phénotypiques au moyen de données moléculaires et la comparaison des données ALFP avec celles de pedigree ou les données morphologiques. Il a noté que le choix des marqueurs et de la méthode statistique dépend de leur utilisation à des fins de distinction ou de dérivation essentielle. Il a convenu qu'il faudrait approfondir la question des avantages et des inconvénients des différentes méthodes statistiques.

19. Des rapports relatifs aux délibérations sur la définition de la variété, d'un groupe de travail réuni le 12 février 1998 et du Comité administratif et juridique (CAJ) à sa session de printemps de cette année, ont été présentés au BMT. En outre, l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) l'a informé de la position des obtenteurs quant à l'utilisation des profils d'ADN dans l'examen DHS. La plupart des participants ont foncièrement souscrit à la conclusion du CAJ; ils ont choisi la deuxième des quatre options examinées au CAJ, à savoir : l'information obtenue au moyen d'un marqueur moléculaire ne peut à elle seule permettre de se prononcer sur la distinction, elle ne peut que servir à compléter les différences phénotypiques. Le BMT a réaffirmé que de nombreuses questions techniques, telles l'homogénéité et la stabilité, concernant l'utilisation des techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS, qui demeurent sans réponse, doivent être résolues avant l'élaboration de toute recommandation sur l'utilisation de ces techniques.

20. Le BMT a débattu à nouveau du recours aux méthodes d'établissement de profils d'ADN pour des expertises dans le cadre de litiges portant sur la notion de variétés essentiellement dérivées, en se fondant sur une étude pilote relative à la tomate et des observations de l'ASSINSEL quant à sa position sur l'appréciation de cette notion. S'agissant de cette dernière, l'UPOV et les offices nationaux ont pour tâche non d'apprécier ladite notion, mais de donner un avis technique sur les demandes d'arbitrage et d'indiquer les principes directeurs techniques. À cet égard, le BMT a pour rôle d'examiner si les techniques moléculaires et les méthodes statistiques peuvent permettre de procéder à l'analyse des variétés essentiellement dérivées. Toutefois, son examen devrait se borner aux seules techniques d'analyse, l'établissement de seuils de distance génétique qui permettent de se prononcer sur les variétés essentiellement dérivées n'étant pas de sa compétence.

21. Le BMT a débattu de l'utilisation des profils d'ADN pour procéder au tri préalable à l'examen DHS en se fondant sur une étude comparative de la variété la plus proche, un rapport relatif à une monographie et les délibérations du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) à sa vingt-septième session quant au recours à l'électrophorèse dans le tri préalable. Il a noté qu'en bien des cas, l'écart moléculaire a peu de corrélation avec l'écart morphologique. Il continuera de débattre du choix et de l'utilisation de marqueurs moléculaires associés aux caractères morphologiques dans le tri préalable.

22. Le BMT a noté que le Conseil a prolongé le mandat de M. Joël Guiard (France) en qualité de président jusqu'à la cinquième session du groupe de travail. Au cours de sa session, il a débattu de la question de savoir si les débats doivent se poursuivre dans le cadre du BMT ou s'il conviendrait qu'ils aient lieu dans le cadre du Comité technique, auquel cas le groupe de travail ne devrait plus tenir de réunions. Il a reconnu la nécessité de poursuivre ses débats séparément, car il offre actuellement la seule tribune où experts en matière d'examen, chercheurs en génétique moléculaire, statisticiens et obtenteurs peuvent approfondir les débats et échanger leurs avis et informations. Il faut les poursuivre pour aller de l'avant. Il a donc proposé de tenir d'autres réunions. Le Conseil a élu Michael M. Camlin (Royaume-Uni) à la présidence du BMT, durant sa session ordinaire en octobre 1998.

23. À la suite de l'invitation de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), il est prévu de tenir la sixième session du BMT à Angers (France) fin février ou début mars 2000, deux à trois semaines avant la session du Comité technique. Les débats devraient porter sur les questions suivantes : a) brève présentation des techniques biochimiques et moléculaires :

nouvelles techniques, avantages et limites des différentes techniques; b) analyse de la variabilité à l'intérieur des variétés et entre variétés, notamment homogénéité et stabilité des marqueurs moléculaires; c) méthodes statistiques : intervalle de confiance et amélioration de la précision des estimations d'écart; représentation graphique des distances génétiques; comparaison entre les distances génétiques et les distances phénotypiques; association de renseignements provenant de divers types de données (AFLP, SSR, données morphologiques, etc.); d) création et normalisation de bases de données de profils d'ADN; e) possibilités d'utilisation des profils d'ADN dans l'examen DHS et conséquences de cette utilisation; f) opinions des obtenteurs sur l'établissement des profils d'ADN; g) recours aux méthodes d'établissement des profils d'ADN pour des expertises dans le cadre de litiges sur la notion de variétés essentiellement dérivées; h) utilisation des profils d'ADN (associés à des caractères morphologiques) pour procéder à un tri préalable lors de l'examen DHS.

24. Le BMT a convenu de demander à tous les groupes de travail techniques de suggérer une ou deux espèces auxquelles il consacrerait ses études et délibérations.

QUESTIONS SOUMISES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

25. Le comité prend note du document TC/35/3, qui rassemble les points majeurs examinés et les questions soulevées et soumises au comité : i) questions pour information et pour décision éventuelle; ii) questions pour information.

I. QUESTIONS POUR INFORMATION ET POUR DÉCISION ÉVENTUELLE

Présidence

26. Le comité est informé que le Conseil a élu Mme Buitendag présidente du comité et M. Michael Camlin (Royaume-Uni) vice-président, M. Raimundo Lavignolle ayant accepté un poste au sein du Bureau de l'UPOV. Le Conseil a également élu M. Camlin (Royaume-Uni) président du BMT et Mme Françoise Blouet (France) présidente du TWA.

27. À la suggestion des groupes de travail techniques, le comité propose au Conseil d'élire comme présidentes les personnes suivantes :

TWF : M. Josef Harsanyi (Hongrie)

TWO : Mme Elizabeth Scott (Royaume-Uni)

TWV : Mme Julia Borys (Pologne)

TWC : M. Wieslaw Pilarczyk (Pologne), (candidature proposée par le président du TWC, après consultation des membres de celui-ci)

(Voir les paragraphes 33 et 64 du document TWF/29/14 Prov., les paragraphes 50 et 96 du document TWO/31/19 Prov. et le paragraphe 68 du document TWV/32/9).

Révision de l'introduction générale

28. L'objet du paragraphe 3 est examiné en même temps que les documents TC/35/9 et TC/35/11 au titre du point 5 de l'ordre du jour. Le comité convient de demander au Comité de rédaction de se réunir avec les présidents des groupes de travail techniques après sa trente-cinquième session. Il admet également de séparer en deux documents l'introduction générale : le premier contiendrait les principes généraux de l'examen DHS qui devraient demeurer longtemps tels quels et le second des explications qui pourraient être actualisées régulièrement.

Utilisation des analyses COYD et COYU

29. Le comité prend note des paragraphes 4 à 7 du document TC/35/3, qui l'informent de l'utilisation des analyses COYD et COYU et du refus du TWF et du TWO d'utiliser l'analyse COY, au motif qu'elle est inapplicable aux espèces dont ces deux groupes de travail ont la charge ou que ses prescriptions ne sont pas respectées. En outre, certains experts ont l'impression que la méthode conçue pour les graminées sert obligatoirement à toutes les espèces.

30. Le président du TWC déclare que le problème réside surtout sur des malentendus. Il explique que l'analyse COY, créée pour déterminer la distinction, l'homogénéité et la stabilité des graminées, a permis d'obtenir des résultats fiables et durables, ajoutant qu'elle examine chaque caractère isolément en prenant en compte l'influence environnementale. À mesure que le programme était mis au point et que les experts se familiarisaient avec son utilisation, on a estimé que l'analyse COY pourrait servir à d'autres espèces. Suite à la question du minimum requis de 20 variétés, il est précisé que ce chiffre n'est qu'une approximation et qu'il pourrait être abaissé.

31. Le comité est informé que si toutes les conditions permettant d'utiliser l'analyse COY sont remplies, elle peut s'appliquer aux plantes cultivées autogames et aux plantes cultivées à multiplication végétative, étant entendu que les experts qui l'estiment inadaptée peuvent utiliser une autre méthode. Le comité relève que le manque de pratique de l'analyse COY de la part des experts qui participent à l'examen DHS pourrait être la principale difficulté. Les délégués de la France et de l'Allemagne souscrivent au principe selon lequel l'analyse COY est la meilleure méthode pour traiter les caractères mesurés, quand les conditions d'utilisation sont remplies. Le président du TWV ajoute que l'exigence des 20 degrés de liberté ne se prête pas à la procédure ordinaire de l'examen DHS pour les plantes potagères.

32. Des experts souscrivent à l'idée que l'obligation, proposée par le comité, d'utiliser l'analyse COY pour chaque espèce risque d'être équivoque, l'utilisation de ladite analyse étant manifestement une recommandation du comité, et que parfois ce malentendu découle du statut des principes directeurs d'examen et d'autres recommandations de l'UPOV dans les différents pays.

33. Le comité prend également note des paragraphes 8 et 9 du document TC/35/3 l'informant que des experts se sont déclarés préoccupés par le fait que l'analyse s'applique progressivement à toutes les espèces, ce qui pourrait aboutir à la distinction de variétés qui ne devraient en réalité pas faire l'objet de droits d'obtenteur distincts. Les débats portent surtout sur la possibilité

d'avoir plusieurs seuils de probabilité d'acceptation des différentes espèces ou des différents caractères, qu'il conviendrait d'inclure dans les principes directeurs d'examen. Quelques experts indiquent qu'ils pourraient ainsi se prononcer sans qu'une troisième année d'essai soit nécessaire. Le président du TWC explique que l'analyse COY est conçue aux fins de la règle des "deux années sur trois" et si cela devait être modifié, il faudrait changer d'autres paramètres. Il explique également que s'il fallait appliquer à différentes espèces ou différents caractères des seuils différents de probabilité et de normes de population, il faudrait clairement l'indiquer dans les principes directeurs d'examen, au risque sinon d'utiliser abusivement le programme COY et de discréditer le système.

34. En conclusion, le comité reconnaît qu'il est recommandé d'appliquer aux plantes allogames l'analyse COY qui pourrait, également, servir aux espèces autogames et aux espèces à multiplication végétative, dans le traitement des mesures. Si les conditions de l'analyse COY ne sont pas remplies, on peut recourir à d'autres méthodes, comme le test de Student ou la PPDS. Le comité invite le TWC à envisager d'autres méthodes à utiliser dans ce cas; les groupes de travail techniques pourraient soumettre des exemples.

Mise au point de programmes d'ordinateur aux fins de l'examen DHS

35. Le comité prend note des paragraphes 10 et 11 du document TC/35/3 l'informant de la mise au point du programme DUSTNT pour Windows et recommandant un élargissement de l'utilisation de ce logiciel mis à disposition gracieusement, qui permettra de mieux harmoniser l'évaluation des données. Il est rappelé que le prototype du DUSTX et du DUSTNT est disponible auprès de Mme Sally Watson, Biometrics Division, DANI, Newforge Lane, Belfast, BT9 5PX (Royaume-Uni) et qu'afin de diffuser largement le programme DUST qui est gratuit, le contenu du Manuel d'utilisation du prototype DUSTNT est reproduit dans le document TWC/15/17, accompagné d'une courte introduction.

Examen des variétés d'espèces ornementales reproduites par voie sexuée

36. Le comité prend note des paragraphes 12 à 16 du document TC/35/3 qui font état des débats à la réunion du TWO sur la possibilité d'utiliser les essais en plein champ de Fleuroselect aux fins d'examen, ainsi que des critères à appliquer au dépôt d'une première demande de droit d'obtenteur pour une variété reproduite par voie sexuée d'une espèce dont les variétés se multipliaient jusqu'à présent par voie végétative.

37. Les débats portent sur deux points : la façon de traiter les demandes de titre d'obtention de variétés hybrides issues de lignées parentales hétérogènes et la variété de pélargonium reproduite par voie sexuée, tel que décrit dans le document TC/35/7.

38. Le président du TWO présente le document TC/35/7 qui précise les renseignements fournis dans le document TC/34/8. Il explique que ledit document contient certaines considérations sur le cas particulier de variétés hybrides reproduites par voie sexuée de pélargonium issues de lignées parentales hétérogènes. Selon l'experte de l'Allemagne, les plantes doivent être examinées en fonction des caractères de la variété. Quant à la marge de variation dans la couleur

et les marques des pétales supérieurs, soit ce caractère ne semble pas propre à l'examen DHS, soit le procédé de sélection n'a pas produit une variété susceptible d'être protégée.

39. L'expert de l'ASSINSEL explique que lorsqu'apparaît une nouvelle méthode de sélection, il faut élaborer de nouvelles modalités d'examen DHS propres aux variétés produites; au débat qui s'ensuit participent non seulement les représentants d'offices de la protection des obtentions végétales, mais aussi les utilisateurs et les obtenteurs. L'expert ajoute qu'une fois la méthode acquise, il n'est plus question pour les offices de décider s'il faut ou non protéger une variété.

40. L'expert des Pays-Bas explique que le problème d'homogénéité ne se pose que dans la couleur des pétales et des tâches, les autres caractères demeurant homogènes. Des experts déclarent qu'il est difficile d'obtenir une variété présentant un certain degré d'hétérogénéité dans l'un de ses caractères et d'homogénéité dans le reste. L'expert d'Israël explique qu'il existe différentes sortes de plantes hors type et que les offices devraient jauger l'aptitude de l'obteneur à s'en tenir à une norme fixe selon le procédé de sélection et le mode de reproduction ou de multiplication de la variété.

41. L'expert de l'UPOV explique qu'il conviendrait ici de ne pas se borner au seul cas du pélargonium et que le comité doit examiner la façon de traiter ce matériel, qu'il faille le considérer comme un hybride F1 ou comme une variété à fécondation libre, ou que le critère d'homogénéité relative soit applicable. Aux dires de certains experts, d'un côté protéger une variété présentant un faible degré d'homogénéité risque de poser des problèmes lors de l'examen de demandes ultérieures pour des variétés du même type, et de l'autre, une extrême rigueur dans l'évaluation de l'homogénéité pourrait empêcher toute évolution dans ce domaine. Ils soulignent également que si l'hétérogénéité est fixe et l'expression des caractères prévisible et fiable, il sera possible de protéger la variété, sous réserve de vérifier s'il s'agit d'un hybride ou non, les offices ne disposant pas normalement des lignées parentales.

42. Le comité convient d'étudier s'il est possible pour l'obteneur de pousser plus loin la sélection pour atteindre une plus grande homogénéité et si le niveau de variabilité est prévisible, mais la prudence s'impose pour éviter d'empêcher les recherches dans ce domaine de l'obtention végétale en acceptant des matériels trop hétérogènes ou en étant très strict dans l'appréciation de l'homogénéité. Le comité propose d'approfondir l'analyse et demande au TWO d'étudier s'il est possible d'accepter cette sorte de matériel.

Évaluation d'un phytoplasme ou endophyte

43. Le comité prend note des paragraphes 18 à 26 du document TC/35/3. L'expert des Pays-Bas présente également le document TC/35/6 qui expose le cas du phytoplasme chez *Euphorbia*, responsable de ramifications dans les variétés de poinsettia. La question dont est saisi le comité est de savoir comment examiner ces variétés aux fins de l'examen DHS, sachant qu'un phytoplasme est à l'origine des ramifications susmentionnées. L'expert des Pays-Bas fait part des observations suivantes (voir le paragraphe 40 du document TC/35/6) :

- La seule similitude entre des gènes introduits par génie génétique et un phytoplasme est le caractère artificiel de leur introduction dans la plante.

- Le phytoplasme n'est pas transmis à la descendance lors de la reproduction par voie sexuée, contrairement aux gènes introduits par génie génétique.
- L'endophyte en tant qu'organisme distinct peut être supprimé sans difficulté aucune.
- Il n'est pas prouvé que des gènes, une fois incorporés dans le génome par génie génétique, puissent être supprimés.
- Chimère contre phytoplasme : théoriquement nous sommes bien en présence de deux génotypes, mais dans le poinsettia infecté par un phytoplasme, les effets des deux génotypes se cumulent pour donner une seule et même expression dans la plante. Dans la chimère, c'est l'un ou l'autre des génotypes qui produit son effet, ce qui donne une expression polymorphe dans la plante. Par exemple, on peut avoir des fleurs dont la couleur est tachetée ou striée.
- La chimère n'est pas naturellement reproductible par semences!
- Que l'on connaisse ou non le taxon auquel appartient le phytoplasme en cause, il est clair que *Euphorbia* et le phytoplasme appartiennent à DEUX taxons différents sans aucune parenté.
- Il est absolument exclu que nous ayons ici affaire à une forme ou une autre d'hybridation. Il s'agit plutôt d'une sorte de symbiose de deux taxons. On peut donc conclure que l'exigence d'appartenance à un seul et même taxon botanique n'est pas remplie.
- Dès lors, discuter de ce que l'on entend par "plusieurs génotypes" devient en l'espèce sans intérêt. Il est évident toutefois que les experts qui ont rédigé la Convention de 1991 pensaient aux variétés allogames, où chaque plante a un génotype différent.
- Autrement, ils auraient libellé la définition différemment!

44. Des experts concluent que deux génotypes d'espèces différentes de la même variété ne répondent pas à la définition de la variété selon la Convention UPOV. S'il est facile d'éliminer le phytoplasme, les variétés candidates, exemptes d'endophytes, devraient alors être soumises à un examen DHS, de même que les collections de référence. L'expert de la France ajoute que ce cas est similaire au virus Y de l'ail pour lequel des variétés sont examinées sans le virus et que le comité devrait s'attacher à l'objectif des essais, à savoir la description en vue de la protection, pour qu'à l'avenir la distinction ne puisse être revendiquée par suite de l'application d'une hormone ou d'un autre produit, ce qui est loin du domaine de la sélection végétale.

45. L'expert de l'ASSINSEL déclare que l'UPOV doit protéger le résultat d'activités de création végétale et non l'introduction de phytoplasmes dans une variété végétale.

46. Le comité conclut qu'il faudrait considérer le phytoplasme à l'égal d'un virus et si la différence entre variétés est due à la présence d'un phytoplasme, l'examen DHS ne saurait s'appliquer : le phytoplasme doit être éliminé du matériel végétal. Il faut plutôt envisager autrement l'exploitation des variétés de *Euphorbia* qui ont été infectées ou risquent de l'être de différentes façons.

Nouvelles espèces : cas particuliers

47. Le comité prend note des paragraphes 27 à 29 du document TC/35/3 qui évoquent la question de savoir comment examiner des variétés de nouvelles espèces. Les débats portent essentiellement sur les points suivants : comment un office peut-il déterminer si un degré de sélection est suffisant pour éviter d'accorder la protection à un matériel se trouvant dans la nature; l'évaluation de la nouveauté d'une variété sélectionnée à partir de matériel recueilli dans la nature; et la nécessité pour les offices de traiter minutieusement ces demandes, car il s'agit d'une question sensible.

48. Le président du TWO explique qu'il faut distinguer deux cas dans les plantes ornementales : nouvelles utilisations de plantes cultivées notoires et variétés de nouvelles plantes cultivées. Il ajoute que l'obtenteur doit fournir des informations sur l'origine de la variété.

49. Pour certains experts, il est très difficile de déterminer à quel degré de mise au point un obtenteur peut obtenir la protection d'une variété; cette détermination devrait se faire au cas par cas.

50. Le comité reconnaît que, selon la définition que donne de l'obtenteur l'acte de 1991 de la Convention UPOV, les découvertes en soi ne peuvent faire l'objet d'une protection; également, qu'il faut un certain degré de mise au point, mais qu'il est difficile d'en connaître la juste proportion. Le comité conclut enfin que les obtenteurs devraient informer davantage de l'origine de la variété candidate et que les offices devraient être vigilants, car il s'agit d'une question sensible.

Statut des principes directeurs d'examen de l'UPOV

51. Le comité prend note du paragraphe 30 du document TC/35/3 qui informe que les principes directeurs d'examen sont repris à différents degrés par les États membres de l'UPOV. Il reconnaît que, bien que ces principes directeurs soient des recommandations, ils sont largement reconnus et garantis de par la large participation à leur élaboration, indépendamment de l'existence d'un service public d'examen ou d'un système d'examen effectué par les obtenteurs.

Examen élargi à l'initiative du service chargé de l'examen des variétés, tableau des caractères avec peu ou beaucoup de caractères

52. Le comité prend note des paragraphes 31 à 37 du document TC/35/3. La façon dont la question est présentée dans le document montre que les différents groupes de travail ont des opinions différentes sur ces sujets. Le TWA ne s'oppose pas à l'utilisation de caractères supplémentaires mais souligne la nécessité de dresser la liste des critères et des principes présidant au choix des caractères. Certains experts du TWA se demandent si une longue liste de caractères, utilisable à l'échelle mondiale, est adaptée à la situation alors que d'autres experts déclarent que le moment est maintenant venu de revoir la structure et le contenu des principes directeurs d'examen de l'UPOV, compte tenu de la tendance à l'ouverture de l'UPOV et des derniers faits nouveaux intervenus dans le domaine d'activités de l'Union. Le TWF et le TWO se

demandent s'il ne vaudrait pas mieux inclure d'emblée dans les principes directeurs un grand nombre de caractères et estiment que chaque État pourrait ainsi choisir les caractères qu'il considère indispensables, ce qui éviterait l'utilisation de libellés et de critères différents pour les mêmes caractères dans différents États.

53. L'expert de l'Allemagne dit qu'une variation du nombre de caractères d'une espèce à l'autre est acceptable et que lorsqu'il existe seulement un petit nombre de variétés, seul un petit nombre de caractères est nécessaire pour évaluer les possibilités de distinction. L'expert de l'Espagne ajoute que, au sein du TWA, il a été proposé d'incorporer tous les caractères utilisés dans chaque État membre dans les principes directeurs d'examen ou dans une liste qui y serait annexée. L'expert de la France dit que le comité devrait se pencher sur l'avenir des principes directeurs d'examen, étant donné que de nouveaux pays ont adhéré à l'UPOV et qu'il est nécessaire d'envisager une autre approche qui mettrait davantage l'accent sur la méthodologie et autoriserait un plus grand nombre de caractères. Il ajoute que le comité pourrait aussi aller plus loin que la proposition formulée par l'Espagne et demander aux États membres de fournir leur liste de caractères et la façon dont ils sont utilisés et, à l'aide de ces informations, vérifier l'utilisation des principes généraux de l'examen DHS. L'expert de l'UPOV explique qu'il semble que les pays ne souhaitent pas vraiment donner des informations. L'expert de l'ASSINSEL approuve les propositions formulées par l'Allemagne, l'Espagne et la France parce qu'elles sont de nature à rendre le système plus transparent.

54. Certains experts indiquent que la capacité des caractères à évaluer les possibilités de distinction est plus importante que le nombre de caractères, qu'un nombre plus élevé de caractères augmenterait les coûts, que l'ajout de nouveaux caractères aurait des conséquences sur les variétés déjà protégées et qu'il conviendrait d'incorporer de nouveaux caractères dans les principes directeurs d'examen au moment de leur révision. L'expert de l'UPOV dit que le coût n'intervient pas dans la liste de caractères. Certains experts indiquent qu'une révision des principes directeurs d'examen a lieu tous les sept ou huit ans et qu'à ce moment il n'est pas possible d'incorporer de nouveaux caractères susceptibles d'être utilisés dans certains pays; d'autres experts, en revanche, estiment que la révision des principes directeurs d'examen est peut-être lente mais qu'elle sert de contrôle de qualité et qu'il est particulièrement important de maintenir la qualité des principes directeurs d'examen.

55. Le comité convient que les caractères recommandés sont ceux qui sont incorporés dans les principes directeurs d'examen. Le comité décide aussi de demander aux groupes de travail techniques de choisir une plante et de commencer à dresser une liste complète des caractères utilisés dans différents pays, accompagnée d'une explication sur la façon dont chaque pays les évalue.

Fixation d'une différence sous le seuil de signification et preuves

56. Le comité prend note des paragraphes 38 et 39 du document TC/35/3 qui envisage la possibilité d'évaluer la distinction en utilisant des éléments de preuve complémentaires. L'une des situations envisagées se présente lorsque la différence constatée pour un caractère morphologique se situe sous le seuil de signification, une autre se présentant lorsqu'une différence est constatée pour un caractère n'ayant pas été utilisé jusqu'à présent. Dans les deux

cas, la différence devrait s'accompagner d'éléments de preuve complémentaires, tels que, par exemple, un caractère électrophorétique.

57. Au cours de la réunion, les débats sont axés sur la possibilité d'adopter une approche **multivariée** permettant l'utilisation de différences portant sur plusieurs caractères et se situant chacune sous le seuil de signification et sur la possibilité de recours à des éléments de preuve complémentaires pour évaluer les possibilités de distinction. En tout état de cause, l'expert doit être convaincu que les variétés comparées sont différentes. Si certains experts estiment qu'il est nécessaire de disposer d'éléments concrets à l'appui de la différence, d'autres estiment que, si l'expert est convaincu que les variétés soumises à l'examen DHS sont différentes, l'électrophorèse peut constituer un élément de preuve complémentaire suffisant. La plupart des experts conviennent qu'il est difficile de prendre en compte le rendement comme élément de preuve complémentaire, compte tenu de son instabilité.

58. Le comité conclut que cette question présente un intérêt considérable et que des opinions différentes sont exprimées. Certains experts estiment que les caractères pour lesquels les variétés sont différentes doivent être fixés (éléments concrets) et que des éléments de preuve complémentaires doivent être utilisés, alors que d'autres estiment qu'il convient d'adopter une approche à plusieurs variables.

59. Le comité demande au TWA de poursuivre l'examen de la question.

Tri préalable des variétés

60. Le comité prend note des paragraphes 40 à 49 du document TC/35/3 concernant la nécessité de disposer d'un bon système de tri préalable des variétés, évoquée au sein du TWA. Les différents groupes de travail techniques ont étudié cette question et différents cas concrets ont été présentés. Les rapports présentés au BMT montrent que les résultats de l'établissement de profils ADN ne présentent qu'un faible lien avec les caractères morphologiques et que le tri préalable doit être fiable. Le BMT a aussi pris note de certains rapports qui montrent que l'établissement de profils d'ADN s'avère utile pour identifier des variétés similaires et présente une bonne corrélation avec les données disponibles sur le pedigree.

61. Au cours du débat qui s'ensuit, il est indiqué qu'un caractère utilisé à des fins de tri préalable doit être utile aux fins d'évaluation des possibilités de distinction. L'expert de la France explique que l'idée est d'avoir un système permettant aux données venant des différentes régions du monde d'être comparées indépendamment des conditions du milieu. Il précise qu'il faut se déterminer entre deux risques : celui lié à la prise en compte d'une collection de référence limitée permettant un tri préalable sur la base de données obtenues dans un même milieu et celui lié à la prise en compte de données sur une très large collection de référence, données indépendantes du milieu mais pouvant conduire à éliminer des comparaisons des variétés qui en fait seraient proches.

62. L'expert de l'Allemagne dit que, pour certaines plantes, il est difficile de comparer des données venant de différentes parties du monde et qu'il est nécessaire de déterminer et d'analyser les méthodes disponibles, espèce par espèce. L'expert de l'ASSINSEL dit que seuls les caractères phénotypiques doivent être utilisés pour le groupement et que l'objectif ne devrait pas

être de chercher des caractères indépendants des seules conditions du milieu. D'autres experts sont favorables à une approche à plusieurs variables. L'expert de l'Office communautaire des variétés végétales indique que la question de la méthode du tri préalable est très importante pour son office, compte tenu de la collection de référence très étendue qui doit être prise en compte pour les examens.

63. Certains experts indiquent qu'ils sont favorables à ce que l'on parle de groupement plutôt que de tri préalable.

64. Le comité convient d'examiner la possibilité d'appeler groupement le tri préalable.

Utilisation de l'électrophorèse pour l'examen des variétés allogames

65. Le comité prend note des paragraphes 50 à 58 du document TC/35/3 concernant le rapport de la réunion du sous-groupe du TWA chargé de l'électrophorèse, qui s'est tenue à Genève le 3 avril 1998. À la suite de cette réunion, de trop nombreuses questions restent sans réponse, notamment sur la façon d'évaluer l'homogénéité et la stabilité de ces caractères, la taille de l'échantillon et les modalités de définition de la distance minimale en vue de décourager le plagiat. Le sous-groupe a conclu que l'électrophorèse ne doit pas être utilisée seule dans les examens DHS des variétés allogames et qu'il n'est pas possible d'établir la distinction sur la base d'une seule différence pour un caractère obtenu par électrophorèse. Il est aussi indiqué que, au cours de sa dernière réunion, le TWA a débattu à nouveau de cette question et que l'expert de l'ASSINSEL a déclaré être opposé à l'utilisation de l'électrophorèse aux fins de l'examen DHS des variétés allogames. Le TWA a conclu que plusieurs autres questions doivent être examinées et que les experts de la France et des Pays-Bas établiront des documents. Le TWV a approuvé les conclusions du TWA et de son sous-groupe.

66. La plupart des experts du comité disent qu'ils sont opposés à l'utilisation de l'électrophorèse pour l'examen des variétés allogames. Le comité convient que de nouvelles recherches doivent être réalisées avant de prendre une décision.

Nouveaux allèles pour les céréales

67. Le comité prend note des paragraphes 59 à 61 du document TC/35/3 sur les débats qui ont eu lieu au sein du TWA au sujet des nouveaux allèles de l'orge, qui ne peuvent être identifiés qu'à l'aide de l'une des deux méthodes (SDS PAGE et méthode de référence acide PAGE de l'ISTA) mentionnées dans les principes directeurs d'examen de l'orge. Il s'agit de savoir si, dans ces conditions, l'UPOV doit imposer l'utilisation d'une seule méthode, afin d'éviter toute gêne occasionnée par une seconde méthode qui, apparemment, ne permet pas de détecter aussi bien les expressions d'allèles ou si elle ne doit accepter que les expressions d'allèles pouvant être identifiées à l'aide des deux méthodes. Certains experts du TWA estiment qu'il est bon de pouvoir vérifier une expression d'allèle nouvelle à l'aide d'une seconde méthode alors que d'autres experts indiquent que rendre obligatoire l'utilisation des deux méthodes empêcherait toute évolution. Cela étant, plusieurs experts mettent en garde contre le fait que cette approche réduira la distance minimale. Le TWA a donc décidé de conserver le document TG/19/10 en l'état, d'étudier le problème dans son intégralité et les conséquences de chaque solution proposée,

d'accepter pour l'instant, pour les hordines B et C, uniquement les expressions d'allèle nouvelles qui ont pu être identifiées à l'aide des deux méthodes et de compléter les informations dont il dispose.

68. Le comité approuve les décisions prises par le TWA.

Examen de la distinction et de l'homogénéité du colza

69. Le comité prend note des paragraphes 62 à 66 du document TC/35/3 sur les débats qui ont eu lieu au cours de la réunion du TWA au sujet des différents systèmes de stérilité mâle cytoplasmique (CMS) et nucléaire (PgS) pour les lignées endogames de colza. L'une des questions porte sur la version de la variété qu'il convient de protéger dans le système CMS, à savoir la version stérile, la version fertile ou les deux. Dans le cas du système PgS, 50% des plantes sont fertiles et 50% sont stériles. Pour l'examen DHS, les plantes fertiles peuvent être détruites compte tenu du fait que les plantes stériles sont résistantes à un herbicide mais cela poserait un problème de densité de plantation irrégulière. Il s'agit aussi de savoir si plusieurs types de lignées mâles stériles peuvent être protégées. Le TWA estime que si, outre les différences constatées dans le mécanisme de stérilité mâle, il existe d'autres caractères morphologiques – la taille des pétales a été mentionnée – les lignées peuvent être distinguées comme n'importe quelle autre lignée ou variété sans avoir besoin de recourir au mécanisme de stérilité mâle. Certains experts estiment que si l'utilisation des lignées restauratrices de fertilité aux fins de l'examen DHS est accepté, il faudra cultiver et regrouper les variétés au champ en fonction de leur système de production, alors que d'autres experts indiquent que, jusqu'ici, l'UPOV a limité ses examens aux expressions phénotypiques qui ne font pas appel aux lignées restauratrices de fertilité. Enfin, le cas de l'homogénéité de la teneur en glucosinolate des variétés hybrides simples de colza a aussi été examiné par le TWA qui se demande s'il convient de recourir à une interprétation différente de la convention dans ce cas. Le TWA a décidé que s'il n'existe aucune différence morphologique (ou phénotypique) entre des lignées présentant des mécanismes de stérilité mâle différents, ces lignées ne doivent pas faire l'objet d'une protection distincte et que l'ensemble de la question appelle une étude complémentaire.

70. Le comité demande à la présidente du TWA de faire des observations à ce sujet. Elle explique que la même situation peut se présenter pour d'autres plantes et que, dans certains pays, la protection porte sur une combinaison de 50% de plantes stériles et de 50% de plantes fertiles; elle ajoute que le TWA a conclu par une recommandation visant à protéger les plantes fertiles plutôt que la combinaison. L'expert de l'ASSINSEL indique que les obtenteurs ont eu une réunion après la réunion du TWA et qu'ils sont convenus que lorsqu'il existe différentes formes de mécanismes de stérilité, seule la première lignée stérile doit être protégée et que si la proportion de plantes stériles et de plantes fertiles est stable, la variété doit être protégée.

71. Le comité approuve les conclusions du TWA et recommande de poursuivre l'examen de la question.

Désignation des allèles dans les principes directeurs d'examen relatifs au soja

72. Le comité prend note du paragraphe 67 du document TC/35/3 sur la proposition visant à remplacer le nom de la bande par des numéros pour les caractères électrophorétiques du soja et de déterminer ce qu'il conviendrait de faire de la désignation actuelle où l'expression a le même nom que le locus. Le TWA a décidé de ne pas supprimer le nom des bandes car la nomenclature utilisée est celle qui a été approuvée par le Soybean Genetic Committee, sauf en ce qui concerne l'adjonction de la minuscule "a". Enfin, le TWA a convenu d'incorporer, dans la première page de l'annexe, une note de bas de page indiquant que l'annexe a été acceptée à titre provisoire et peut être modifiée.

Question, dans le questionnaire technique, relative au statut de la variété au regard de la législation sur la protection de l'environnement et de la santé humaine et animale

73. Le comité prend note du paragraphe 68 du document TC/35/3 sur les mesures prises par certains groupes de travail techniques au sujet de la décision du comité. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) et le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) ont convenu de recommander que la demande d'information sur l'autorisation préalable pour la dissémination soit séparée de la question sur l'origine et de remplacer l'expression en cause par "Autorisation préalable pour la dissémination". Le TWO a convenu que les informations devraient être distinctes mais n'a pas donné d'autres précisions sur la manière de procéder, à l'instar du TWF.

74. Le comité demande au comité de rédaction d'insérer un paragraphe 8 distinct à la fin du questionnaire technique.

Durée d'examen, remplacement de la seconde année par un second site

75. Le comité prend note des paragraphes 69 à 71 du document TC/35/3 à propos d'une question visant à savoir si les examens conduits sur deux sites ou dans deux milieux différents au cours du même cycle de végétation peuvent satisfaire aux conditions minimales requises pour l'examen de la distinction et de l'homogénéité, soulevée par l'Espagne au cours de la dernière réunion du TWV. Le président du TWV a insisté sur le fait que pour certaines espèces, dont la culture peut être contrôlée, il faudrait autoriser la conduite de deux examens dans des milieux différents durant le même cycle de végétation. Il a également été indiqué que, du point de vue d'un statisticien, l'interaction année et l'interaction milieu doivent être traitées différemment.

76. Il ressort des débats que la principale question est de savoir s'il est possible de comprendre les mots "cycle de végétation" dans les principes directeurs d'examen comme désignant aussi le "site". L'expert de l'Espagne dit que des examens sur deux ans permettent de semer côte à côte les variétés les plus semblables lors du deuxième semis, ce qui n'est pas possible si l'on procède à deux semis simultanés. L'expert de l'UPOV indique qu'il y a trois situations possibles : le semis sur deux ans, comme pour les céréales; les examens consécutifs sur une année comme dans le cas des plantes ornementales; et des examens sur deux sites différents. L'expert du Royaume-Uni explique que, même si les chiffres semblent être semblables, les résultats à long terme seront différents.

77. Le comité convient de transmettre la question aux groupes de travail techniques aux fins d'examen, d'étudier la situation et d'être plus précis dans les principes directeurs d'examen.

Échantillons globaux

78. Le comité prend note du paragraphe 72 du document TC/35/3 sur le problème lié à l'impossibilité d'évaluer l'homogénéité sur la base d'un seul échantillon global. La situation a fait l'objet de débats au cours de la réunion du TWO en ce qui concerne la teneur en certaines huiles ou en certains parfums de la lavande et certains experts ont indiqué que dans la plupart des cas la distinction ne s'observe pas seulement dans ces caractères.

79. Certains experts du comité conviennent que, dans de nombreux cas, il n'est pas possible de procéder à un examen sur la base d'une seule plante et que la seule façon d'évaluer le caractère consiste à examiner un échantillon global. D'autres experts ajoutent qu'il est important de connaître le déterminisme génétique d'un caractère, tel que l'acide érucique dans le colza ou l'acide oléique dans le tournesol, afin de pouvoir prendre des décisions.

80. Le comité recommande, dans ce type de cas, d'obtenir des renseignements quant au déterminisme génétique de tels caractères et, lorsque la seule différence entre deux variétés porte sur de tels caractères, que des plantes individuelles soient analysées, pour autant que cela soit possible et raisonnable.

II. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR INFORMATION

Amélioration du document TWC/11/16 sur l'examen de l'homogénéité des espèces autogames et des espèces multipliées par voie végétative

81. Le comité prend note du paragraphe 73 du document TC/35/3 selon lequel les groupes de travail techniques ont été informés de l'adoption du document TC/34/5 Rev., qui remplace le document TWC/11/16 sur l'examen de l'homogénéité des espèces autogames et des espèces multipliées par voie végétative. Le président du TWC explique que le document est le résultat de longs débats et d'un travail soutenu et recommande qu'il soit distribué le plus largement possible.

Définitions d'une plante hors-type et d'un mélange

82. Le comité prend note des paragraphes 74 à 77 du document TC/35/3 selon lesquels les groupes de travail techniques ont été informés de la définition d'une plante hors-type approuvée par le comité et du fait que ce dernier a suivi l'avis du TWA qui tend à éviter l'utilisation du terme "mélange" et a convenu d'adopter une phrase explicative. Tous les groupes de travail techniques ont exprimé leur accord mais le TWO a déploré le fait que la phrase puisse conduire à une interprétation différente de ce qu'est un hors-type selon que la différence porte sur un seul des organes d'une même plante ou, pour un caractère de la plante entière tel que le port, sur une partie de la plante telle que la feuille. Le TWO s'est efforcé d'aboutir à une nouvelle définition mais n'est pas parvenu à convenir d'une version définitive. Le président du TWO explique au comité que cela ne signifie pas que le TWO soit en désaccord avec la définition approuvée.

Base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM

83. Le comité prend note des paragraphes 78 à 82 du document TC/35/3 selon lesquels tous les groupes de travail techniques ont pris note des renseignements actualisés concernant la base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM, qui contient la liste de l'OCDE relative aux cultivars remplissant les conditions de certification, ainsi que la liste des variétés protégées de l'Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne (OCVV). Il est aussi informé du fait que le principal objectif du disque compact ROM de l'UPOV est d'arriver finalement à copier les informations contenues dans les bulletins nationaux et de vérifier les dénominations variétales. Le TWO a examiné la possibilité d'améliorer le disque compact ROM de l'UPOV et d'y faire figurer la description des variétés. En dépit de l'absence d'accord sur l'étendue de ces informations, les experts estiment qu'il serait très utile qu'elles figurent sur le disque compact ROM. Il est indiqué que le Bureau de l'UPOV adressera une circulaire à tous les groupes de travail techniques, afin de leur demander leur avis sur l'incorporation d'information technique sur le disque compact ROM de l'UPOV, ainsi que sur les possibilités pratiques et les problèmes juridiques éventuels, la charge de travail et le coût que supposerait l'incorporation de la totalité des rapports d'examen et des descriptions complètes. Certains experts demandent qu'une mise à jour plus fréquente soit assurée.

84. Le Bureau de l'UPOV indique que 10 États membres ne fournissent pas d'information alors que d'autres ont fourni des informations sans les mettre à jour régulièrement. Il est aussi indiqué que le Bureau œuvre à la diminution des délais entre la réception de l'information et la publication du disque compact ROM de l'UPOV et il est demandé aux États membres qui ne reçoivent pas le disque compact ROM de le signaler, afin que l'on puisse vérifier s'il a bien été envoyé. Un grand nombre de délégués félicitent le Bureau pour la somme de travail que suppose ce disque compact ROM et se déclarent favorables à ce qu'il soit plus largement utilisé. D'autres délégués demandent s'il est possible d'inclure davantage de caractères tels que la "ñ", ce qui est impossible pour le moment. Le délégué de l'Australie se déclare favorable à la possibilité d'inclure des renseignements concernant la description des variétés et le délégué de la France estime que les conséquences d'une telle opération doivent être soigneusement étudiées.

85. Le comité demande au bureau d'envoyer une circulaire aux groupes de travail techniques pour leur demander leur avis au sujet de l'incorporation de renseignements concernant la description des variétés dans le disque compact ROM de l'UPOV, afin d'avoir une idée générale de la situation en la matière.

Documents de l'UPOV sous forme électronique

86. Le comité prend note du paragraphe 83 du document TC/35/3 selon lequel tous les groupes de travail techniques ont souhaité qu'un plus grand nombre de documents soient mis à disposition sous forme électronique et que les principes directeurs d'examen de l'UPOV soient bientôt disponibles sur disque compact ROM. Il est aussi informé qu'il est prévu d'insérer dans la page d'accueil du site Web de l'UPOV une zone d'accès limité contenant certains documents. Le Bureau de l'UPOV explique que le site Web de l'UPOV comprendra deux zones, soit une zone d'accès libre et une zone d'accès limité par un mot de passe, et que les principes directeurs

d'examen seront proposés sur disque compact ROM en format PDF et sous forme de fichier Word, ce qui permettra aux utilisateurs de les télécharger et de les utiliser. L'expert de l'UPOV ajoute que le disque compact ROM comprenant les principes directeurs d'examen remplacera les six volumes de la version cartonnée.

87. Le comité se félicite de l'information fournie par le Bureau et décide de continuer à œuvrer à une plus grande disponibilité des documents UPOV sous forme électronique.

Télécommunications, logiciels échangeables et adresses

88. Le comité prend note des paragraphes 84 à 87 du document TC/35/3 concernant la mise à jour du document TWC/16/7 sur les systèmes de gestion des bases de données utilisés dans les États membres de l'UPOV, le document TWC/16/8 sur les adresses électroniques des experts techniques de l'UPOV et le document TWC/16/9 sur les logiciels échangeables. Les pays qui souhaitent modifier ou mettre à jour des renseignements sont invités à les communiquer par courrier électronique à M. Ian Nevison (Royaume-Uni) (mél. : ian@bioss.sari.ac.uk). En outre, ces renseignements sont disponibles sur l'Internet (<http://www.bioss.sari.ac.uk/links/upov/>).

Liste de documents statistiques

89. Le comité prend note des paragraphes 88 et 89 du document TC/35/3 selon lesquels le TWC a décidé de poursuivre la tenue à jour des documents TWC/15/2 et TWC/15/3 dans lesquels figure une liste des documents élaborés par le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur. Un index thématique de ces documents est maintenant disponible sur l'Internet et sera tenu à jour par les experts du Royaume-Uni (voir le paragraphe 88 ci-dessus). Il est aussi informé du fait que le TWC est convenu d'établir une liste de documents statistiques contenant des recommandations du TWC aux autres groupes de travail techniques.

Faits nouveaux sur le World Wide Web

90. Le comité prend note des paragraphes 90 à 92 du document TC/35/3 au sujet des faits nouveaux intervenus sur le World Wide Web. Il est informé du fait que les pages d'information TWC WWW de l'UPOV, qui ont été élaborées par des experts du Royaume-Uni, et dans lesquelles figurent a) les adresses électroniques des participants de tous les groupes de travail techniques de l'UPOV, b) une liste des participants du TWC de l'UPOV ainsi que leurs adresses, c) des informations de base sur les réunions du TWC, d) un index de tous les documents de travail précédents du TWC, e) les descriptions des procédures COYD et COYU, f) des informations sur des systèmes de bases de données de l'UPOV et g) des renseignements sur les logiciels statistiques mis à disposition par l'UPOV, sont accessibles à l'adresse : <http://www.bioss.sari.ac.uk/links/upov/>; par ailleurs l'UPOV fournira également un lien à partir de son site Web à l'adresse : <http://www.upov.int>. Un tableau d'affichage électronique pour les questions techniques relatives aux variétés et aux semences a été mis au point par les experts du Royaume-Uni et il est possible de s'y inscrire gratuitement.

91. L'expert de l'Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne informe le comité que la page Web de l'OCVV fournit des informations sur les droits d'obteneurs octroyés et contiendra bientôt des informations sur les demandes déposées. Il demande aussi aux offices nationaux des États membres de l'UPOV de donner l'adresse de leur page Web afin de permettre l'établissement de liens avec le site Web de l'OCVV. L'expert de l'UPOV demande aussi aux participants à la session de donner les renseignements nécessaires pour permettre l'établissement de liens entre le site Web de l'UPOV et les offices nationaux mais fait observer qu'aucun lien ne sera fourni vers des sites Web privés.

Liste des espèces sur lesquelles des connaissances techniques pratiques ont été acquises

92. Le comité prend note du paragraphe 93 du document TC/35/3 au sujet du document TC/34/4, qui contient une version actualisée de la liste des espèces sur lesquelles des connaissances techniques pratiques ont été acquises.

93. De nombreux experts estiment que ce document est très utile et soulignent l'importance qu'il y a à le tenir à jour.

94. Le comité convient de demander aux groupes de travail techniques d'examiner la façon dont le document pourrait être amélioré.

Critères d'homogénéité pour les caractères mesurés de différentes catégories de variétés

95. Le comité prend note des paragraphes 94 et 95 du document TC/35/3 au sujet d'un document présenté au cours de la dernière réunion du TWA par des experts de l'Allemagne, dans lequel figurent des résultats qui suggèrent que, selon l'espèce et la nature du caractère visé, il peut être nécessaire de déterminer son homogénéité au moyen de critères qui ne sont pas mentionnés dans les recommandations du document TG/1/2. Dans le cas du colza, la taille de la plante, qui permet de bien différencier les variétés de la collection, a été mentionnée mais les mesures effectuées plante par plante ou l'observation visuelle ne permettent pas d'identifier les plantes hors-types de manière fiable. Certains experts du TWA contestent les résultats rapportés, estimant que ces derniers ont été faussés par les différentes définitions d'une variété et par l'utilisation de lignées parentales qui ne sont pas des lignées endogames non totalement fixées. Le TWA a demandé à l'expert de l'Allemagne d'établir un nouveau document avant la fin de l'année.

96. Le comité estime que des renseignements complémentaires sont nécessaires.

Chevauchement d'allèles dans les projets de principes directeurs d'examen pour le tournesol

97. Le comité prend note du paragraphe 96 du document TC/35/3 au sujet des débats du sous-groupe sur le tournesol et de la principale session du TWA sur le problème du chevauchement d'allèles lors de l'électrophorèse du tournesol. Le premier problème concerne le chevauchement du locus Pgm 4 avec celui d'un autre gène dont le déterminisme génétique n'est pas connu et qui n'est donc pas destiné à être utilisé aux fins de l'examen DHS mais qui pourrait

déconcerter les experts lisant l'électrophorégramme. Le locus a été finalement nommé Pgm 3. Le deuxième problème provient de l'utilisation précédemment proposée de Acp 1, qui a été supprimé, étant donné que la différence détectée est trop petite et que la fiabilité de l'interprétation de l'électrophorégramme ne peut pas être garantie. La troisième question concerne l'utilisation proposée de Mdh qui présente les mêmes problèmes de chevauchement avec une légère bande que dans le cas de Pgm 3; au total, trois locus se chevauchent dans la même bande et la différence entre eux n'est visible que sous forme d'un petit écart dans l'intensité de la bande; en conséquence il est difficile de détecter les plantes hors-types et donc de vérifier l'homogénéité de la variété. Le TWA a décidé de supprimer Mdh mais de continuer à l'étudier et d'effectuer en particulier un nouveau test aveugle d'étalonnage pour voir si les experts travaillant en laboratoire parviennent toujours aux mêmes résultats et à la même interprétation des résultats.

98. Le comité approuve la décision du TWA.

Analyse d'images

99. Le comité prend note des paragraphes 97 à 101 du document TC/35/3 sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'analyse d'images présentés aux dernières sessions du TWC et du TWO. L'un de ces faits nouveaux concerne la base de données VISOR, qui est le produit d'un projet de collaboration entre Biomathematics & Statistics Scotland (BioSS) et la Scottish Agricultural Science Agency (SASA) et qui est présentée par des experts du Royaume-Uni dans le document TWC/16/10. Ce système a pour principal objectif de faciliter les recherches de méthodes d'identification des variétés au moyen de l'analyse d'images numériques. Le système VISOR utilise des logiciels de navigation du World Wide Web pour visionner les images. Le but est de vérifier si, pour une photographie d'une variété d'un nouveau cycle de végétation, la même variété identifiée lors d'un cycle antérieur peut être trouvée dans la base de données. Les premiers résultats recueillis à partir des données sur les racines de carottes découpées en tranche correspondant à trois cycles de végétation sont encourageants. Les travaux sur la mise au point de ces méthodes se poursuivront. D'autres faits nouveaux sont évoqués dans le document TWC/16/11, présenté par l'expert des Pays-Bas, qui a expliqué que les images numériques peuvent être utilisées dans l'examen d'une variété pour mesurer automatiquement par ordinateur (analyse d'images), de façon précise et rapide, les caractères décrits dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV; cela offre la possibilité de mesurer les caractères d'un point de vue quantitatif, ce qui auparavant n'était possible que par l'observation visuelle et de mettre en œuvre des outils statistiques dans le cadre de l'examen DHS. Le programme peut aussi établir automatiquement une partie de la description de la variété. Les images numériques peuvent également être utilisées pour effectuer une comparaison visuelle des variétés, par la recherche dans la base de données par une exploration manuelle et le défilement à l'écran d'images de petit format. La prochaine étape sera de pouvoir trouver automatiquement par ordinateur les variétés voisines. Le troisième projet a été présenté par l'expert de la France, qui signale l'existence d'une étude sur l'évaluation automatique de la pureté des semences, ayant pour objet de différencier les semences d'espèces étrangères dans un lot de semences données au moyen d'un système de vision artificielle, et qui a été mené par des étudiants de troisième cycle dans le cadre du GEVES, à Angers (France). Plusieurs méthodes ont été étudiées : a) les méthodes linéaires comme celles du K^{ième} voisin le plus proche, l'analyse discriminante linéaire et l'algorithme d'agrégation des c-Moyennes floues ou b) les méthodes non linéaires comme le réseau de

perceptrons multicouches, le réseau neuronal hybride ou le réseau neuronal propalistique. Cette dernière méthode est considérée comme la plus intéressante. Il est indiqué que le même système pourrait être appliqué aux fleurs ou aux feuilles.

100. Le comité note aussi que le TWO a dû annuler la réunion qui devait se tenir en novembre de cette année mais que les travaux vont se poursuivre à la prochaine session du TWO et que les États sont invités à envoyer leurs experts pour se joindre au sous-groupe composé d'experts de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Distinction et interaction génotype/milieu

101. Le comité prend note des paragraphes 102 à 105 du document TC/35/3 au sujet des documents TWC/16/3 et TWC/16/4 établis par les experts de l'Allemagne. Dans le premier document, il est affirmé que le critère de la COYD considère les interactions génotype/année comme aléatoires et l'interaction génotype/site comme fixe, alors que le critère du 2 x 1% considère comme fixes les deux types d'interaction. L'expert estime que le fait de considérer les effets d'interaction comme fixes est approprié pour évaluer la distinction. Le TWC a approuvé la constatation mais pas les conclusions parce qu'il a été estimé que, conformément aux principes de l'UPOV, une variété doit être distincte sur un site au moins et qu'il faut que la distinction soit constante et reproductible l'année suivante. Le TWC a aussi convenu que les services doivent pouvoir choisir les sites mais pas les années; en conséquence, le groupe de travail technique est satisfait de la procédure COY. Le deuxième document étudie, sur des données réelles de *Lolium Perenne*, l'écart aux hypothèses sous jacentes de la COY sur la structure de la matrice de variance-covariance. On constate des écarts, mais leur implication pratique n'est pas facile à évaluer. Le TWC a encouragé l'auteur à poursuivre plus avant ses investigations et à rechercher des solutions simples pour les cas où le non respect de l'hypothèse serait problématique. Le TWC a indiqué clairement que 20 degrés de liberté ne sont pas considérés comme une marge fixe entre la méthode de la COYD et la PPDS à long terme et a ajouté que quelques degrés de moins n'auront pas d'incidence sur la précision des résultats de la COYD, en particulier du fait que son seul objectif est de confirmer l'opinion de l'expert puisque, dans certaines publications, on considère que 12 degrés d'écart constituent le niveau critique pour l'application de certaines méthodes. Le groupe de travail technique souligne l'importance qu'il y a à porter cette information à l'attention des experts techniques afin de leur ôter l'idée manifestement incorrecte que 20 degrés de liberté est une limite fixe et demande que le document TG/1/2 révisé soit clair sur ce point.

Configuration de parcelles incomplètes, réduction de la collection de référence

102. Le comité prend note des paragraphes 102 à 105 du document TC/35/3 au sujet de cas d'étude pour l'utilisation de dispositifs par blocs incomplets pour réduire le nombre de variétés de référence à inclure dans les examens DHS. Le document TWC/16/12, présenté par l'expert du Danemark, fait état de l'efficacité de différentes configurations de parcelles pour ce qui est du colza de printemps. Un autre cas a été présenté par l'expert de la Pologne dans le document TWC/16/2 qui examine la possibilité d'utiliser des blocs incomplets dans les examens DHS d'un grand nombre de variétés pour lesquelles il est douteux que les hypothèses de base de l'analyse de la variance soient respectées, en particulier, lorsque l'hypothèse concernant l'uniformité des

parcelles dans des blocs complets (répétitions) ne peut pas être respectée. Le comité prend aussi note d'un rapport de la Pologne sur certains problèmes liés à l'examen DHS : en raison de la croissance rapide du nombre de variétés devant subir cet examen, il est aussi douteux que les hypothèses de base de l'analyse de la variance soient respectées. L'étude conclut que le nombre de répétitions n'est pas assez important, que le nombre de mesures effectuées est trop élevé et que le nombre d'années est trop faible. Si cela est possible, il faudrait utiliser plus de deux années. Enfin, il est indiqué que le TWC a convenu qu'un dispositif par blocs incomplets pourra permettre de diminuer les coûts de l'examen en réduisant le nombre de plantes observées sans perdre de la précision mais qu'il faudra toutefois faire attention avec des variétés ayant des effets de voisinage importants, même si c'est seulement lorsqu'un grand nombre de variétés (plus de 200) sont examinées qu'il est possible de réaliser les mêmes gains dans le cadre de l'évaluation de l'homogénéité.

Normalisation des fichiers annexés à des messages électroniques qui sont destinés à servir de base pour les documents du TWC

103. Le comité prend note du paragraphe 110 du document TC/35/3 sur les difficultés éprouvées par le Bureau de l'UPOV pour ouvrir les fichiers annexés aux messages électroniques et leur donner un sens ou une forme rationnelle pour qu'ils puissent être utilisés comme base d'un document de l'UPOV. Des problèmes de pannes informatiques et d'ouverture et de sauvegarde de documents électroniques sont évoqués. Enfin, le TWC est convenu, afin d'éviter les problèmes à l'avenir, de recommander que soient observés certains principes qui peuvent être résumés comme suit : 1. le programme utilisé lorsqu'un document électronique est envoyé devrait être indiqué; 2. un exemplaire du document sur papier devrait être envoyé; 3. la taille des fichiers annexés devrait être limitée; 4. les images devraient être sauvegardées en tant que dessins plutôt qu'en tant que photos et 5. l'utilisation de certains logiciels sera recommandée.

Méthodes, techniques et matériels nouveaux utilisés dans l'examen des variétés, y compris dans le rapport intérimaire sur les travaux du BMT

104. Le comité prend note des paragraphes 111 à 113 du document TC/35/3 sur les réponses des groupes de travail techniques au rapport sur les activités récentes du BMT. Il est indiqué que la plupart des experts du TWO ont souligné qu'ils ne voient pas la nécessité de telles techniques et qu'ils confirment leur position que de telles méthodes ne devraient être utilisées que s'il y a une corrélation étroite entre les caractères morphologiques existants et l'une quelconque des bandes observées.

105. Le comité prend note des paragraphes 114 à 116 sur l'aperçu des quatre sessions précédentes du BMT données par le président du BMT à sa cinquième session. Les techniques relatives à l'ADN sont rapidement passées de la RFLP et de la RAPD à l'AFLP et aux microsattellites. Le BMT a convenu que plusieurs problèmes techniques doivent être résolus avant d'adopter ces nouvelles techniques aux fins d'examen DHS, en particulier dans le domaine de l'évaluation de l'homogénéité et de la stabilité. Le BMT a aussi convenu que les critères de distinction et de dérivation essentielle devraient rester distincts.

Présentation des techniques biochimiques et moléculaires : nouvelles techniques, avantages et limites des différentes techniques

106. Le comité prend note des paragraphes 117 à 125 du document TC/35/3 au sujet des débats qui ont porté sur plusieurs exposés relatifs à la mise au point de techniques biochimiques et moléculaires au cours de la dernière session du BMT. Le comité note que l'on pourrait améliorer la reproductivité des marqueurs moléculaires si l'on choisissait soigneusement les marqueurs et les procédures. D'autre part, s'agissant de la stabilité des marqueurs moléculaires, une étude montre qu'il pourrait y avoir des taux élevés de mutation des marqueurs moléculaires. Les obtenteurs insistent pour que les critères de stabilité soient soigneusement étudiés de façon que l'introduction de caractères moléculaires ne crée pas un fardeau supplémentaire.

107. L'accès aux marqueurs moléculaires est une autre question importante présentée au comité par le président du BMT. Certains experts suggèrent que l'UPOV obtienne une autorisation spéciale des propriétaires des techniques pour que les offices nationaux puissent les utiliser à moindre coût aux fins d'examen DHS; cette proposition a été appuyée par le représentant de l'ASSINSEL.

108. Parmi les autres questions débattues par le BMT et portées à l'attention du comité, figure la nécessité de créer une base de données des profils d'ADN de variétés. S'agissant du développement des marqueurs microsatellites, le comité est informé du fait que leur mise au point est toujours très coûteuse mais que des informations au sujet d'une espèce peuvent contribuer à mettre au point des marqueurs microsatellites destinés à d'autres espèces étroitement apparentées.

109. Le comité prend note des paragraphes 126 à 128 portant sur les débats relatifs aux résultats de l'analyse de la variabilité à l'intérieur des variétés et entre variétés pour le ray-grass et le rosier. Ces résultats ont montré que, dans le cas du rosier, le niveau d'homogénéité est très élevé mais que, pour des espèces à autre mode de reproduction, des études supplémentaires devraient être effectuées. Il est aussi indiqué que la détection des mutations du phénotype ne peut en général pas être opérée par des marqueurs moléculaires. Le comité est informé que le BMT a réaffirmé que le principal point faible demeure l'examen et le contrôle de l'homogénéité des caractères obtenus avec des marqueurs moléculaires et a convenu que les quatre possibilités concernant le niveau acceptable d'homogénéité des caractères obtenus avec des marqueurs moléculaires (voir le paragraphe 34 du document BMT/3/18) doivent être examinées au cours de la prochaine session, parallèlement aux résultats des recherches portant sur des espèces différentes et plus nombreuses.

110. Les paragraphes 129 à 134 du document TC/35/3 sont présentés au comité par le président du BMT. Il explique que différentes méthodes d'estimation de la distance génétique font apparaître des chiffres différents mais que les résultats sont fortement corrélés. Le choix des marqueurs moléculaires et de la méthode statistique dépend de l'objectif de l'analyse, à savoir la distinction ou l'évaluation de la dérivation essentielle. Il est indiqué que certains experts suggèrent que les marqueurs liés à l'information morphologique devraient être considérés comme étant extrêmement importants. Un problème particulier réside dans la forte déviation standard que l'on observe dans les estimations de distance moléculaire lors du jugement de la variété essentiellement dérivée. Enfin, le président du TWC explique que plusieurs études portant sur des méthodes statistiques visant à obtenir l'établissement de profils d'ADN sont en cours au TWC et il propose que l'on étudie la combinaison de diverses données, par exemple les données

AFLP et des marqueurs microsatellites, en raison de la précision qu'elle pourrait apporter. Il indique également que le BMT a examiné la question de la création d'un ensemble complet de données relatives aux marqueurs moléculaires et aux caractères morphologiques et de pedigree en coopération avec les États membres et les obtenteurs, afin de pouvoir demander au TWC d'évaluer différentes méthodes statistiques. Le président du BMT souligne l'importance pour le comité de la demande formulée par le TWC.

111. Les paragraphes 135 à 143 sont présentés par le président du BMT qui explique que le groupe de travail technique a débattu de la définition de la "variété". Il explique brièvement les quatre possibilités examinées au cours du débat sur la définition de la "variété" et lors d'une réunion ad hoc qui s'est tenue le 12 février 1998 et ajoute que la plupart des participants à cette réunion du BMT se sont déclarés favorables à la deuxième possibilité. Cette deuxième possibilité est que les informations obtenues à l'aide d'un outil moléculaire ne pourraient pas être utilisées seules pour conclure à une distinction claire, mais seulement en tant qu'aide complémentaire pour confirmer une différence phénotypique.

112. Le comité prend note des paragraphes 144 à 148 du document TC/35/3 expliquant la position de l'ASSINSEL en ce qui concerne l'utilisation de techniques biomoléculaires et l'électrophorèse pour l'octroi d'une protection, qui est presque similaire à la deuxième possibilité examinée par le BMT et le CAJ et mentionnée ci-dessus. Il est aussi indiqué que l'identification des variétés et la distinction sont deux concepts différents en ce qui concerne l'application des techniques moléculaires, en particulier compte tenu du fait que le concept de distance minimale intervient dans la protection des variétés. L'expert de l'ASSINSEL explique au comité que la position des obtenteurs exprimée dans le document BMT/5/14 doit être modifiée particulièrement en ce qui concerne les caractères électrophorétiques. La troisième catégorie "d'éléments de preuve convaincants supplémentaires non phénotypiques" semble prêter à confusion. Les caractères électrophorétiques pourraient être traités comme des caractères phénotypiques; cependant, ils ne devraient pas être utilisés seuls mais bien comme des éléments de preuve convaincants. Il insiste aussi sur le fait que les caractères électrophorétiques ne devraient pas être utilisés pour les variétés allogames ou synthétiques.

113. Le comité prend note des paragraphes 149 à 153 du document TC/35/3 relatifs aux débats au sein du BMT sur l'utilisation éventuelle de méthodes d'établissement de profils d'ADN pour l'évaluation de la dérivation essentielle. Le président du BMT explique au comité qu'il est clair qu'il n'incombe pas à l'UPOV de fixer le seuil permettant de juger la dérivation essentielle. L'expert de l'ASSINSEL en convient mais ajoute qu'il est probable que les tribunaux demanderont aux experts des offices nationaux de donner leur avis.

114. Il est indiqué au comité que le BMT s'est penché sur la question de savoir s'il devait continuer de tenir de nouvelles sessions. Le BMT a demandé à chaque groupe de travail technique de choisir une ou deux espèces sur lesquelles il sera en mesure de concentrer ses travaux. Enfin, le comité remercie le président du BMT pour le travail qu'il a accompli à la présidence de la BMT et pour avoir fait en sorte que le BMT se concentre sur des questions précises et claires.

Principes directeurs d'examen

115. Au cours de la session, après avoir approuvé les modifications proposées verbalement par le comité de rédaction, le comité adopte les principes directeurs d'examen ci-après :

- TG/46/6 : Onion, Shallot/Oignon, Échalote/Zwiebel, Schalotte/Cebolla, Chalota
- TG/50/8 : Grapevine/Vigne/Rebe/Vid
- TG/58/6 : Rye/Seigle/Roggen/Centeno
- TG/62/6 : Rhubarb/Rhubarbe/Rhabarber/Ruibarbo
- TG/63/6 : Black Radish/Radis d'été, d'autonome et d'hiver/Rettich/Rábano negro, Rabanito
- TG/64/6 : Radish/Radis de tous les mois/Radieschen/Rábano, Rabanito
- TG/85/6 : Leek/Poireau/Porree/Puerro
- TG/125/6 : Walnut/Noyer/Walnuß/Nogal
- TG/163/3 : Apple Rootstock/Porte-greffes du pommier/Apfel-Unterlagen/Portainjerto de manzano
- TG/164/3 : Cymbidium/Cymbidium/Cymbidie/Cymbidium
- TG/165/3 : Dill/Aneth/Dill/Eneldo
- TG/166/3 : Opium/Seed Poppy/Pavot/Mohn/Adormidera, Amapola
- TG/167/3 : Okra/Gombo/Okra/Okra
- TG/168/3 : Statrice/Limonium, Statrice/Statrice/Limonium
- TG/169/3 : Pyrus Rootstocks/Porte-greffe de pyrus/Pyrus-Unterlagen/Portainjerto de pyrus
- TG/171/3 : Weeping Fig/Ficus benjamina/Birkenfeige/Ficus benjamina

Programme de la trente-sixième session

116. La trente-sixième session du Comité technique aura lieu à Genève du 3 au 5 avril (midi) 1999, suivie par les sessions du Comité consultatif et du Comité administratif et juridique. Il est prévu que les points ci-après seront examinés lors de la session : rapport sur l'état d'avancement des travaux et questions présentés par les groupes de travail techniques; révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés. En outre, le comité prendra des décisions sur les principes directeurs d'examen que les groupes de travail techniques lui soumettront pour adoption.

État des principes directeurs d'examen

117. L'annexe II du présent document contient un état des principes directeurs d'examen mis à jour au 24 mars 1999.

118. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Deux annexes suivent]

ANNEXE I/ANNEX I/ANLAGE I/ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS/ LIST OF PARTICIPANTS/TEILNEHMERLISTE/
LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the French names of the States/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten/
por orden alfabético de los nombres en francés de los estados)

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES/VERBANDSSTAATEN/
ESTADOS MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA/SÜDAFRIKA/SUDÁFRICA

Elise BUITENDAG (Mrs.), Principal Plant and Quality Control Officer, Directorate of Plant and Quality Control, Private Bag X11208, Nelspruit 1200 (tel. +27-13-753 2071, fax +27-13-752 3854, e-mail: elise@itsc.agric.za)

ALLEMAGNE/GERMANY/DEUTSCHLAND/ALEMANIA

Georg FUCHS, Regierungsdirektor, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover (tel. +49-511-95 66 639, fax +49-511-56 33 62, e-mail: georg.fuchs@bundessortenamt.de)

ARGENTINE/ARGENTINA/ARGENTINIEN/ARGENTINA

Adelaida HARRIES (Sra.), Presidente, Instituto Nacional de Semillas, Avenida Paseo Colón 922, 3^{er} piso, Of. 302, 1063 Buenos Aires (tel. +54-11 4349 24 97/24 98, fax +54-11-4349 24 17, e-mail: aharri@sagyp.mecon.ar)

Andrea REPETTI (Sra.), Tercer Secretario, Misión permanente, 10, route de l'Aéroport, Case postale 536, 1215 Ginebra 15, Suiza (tel. +41-22-774 3141, fax +41-22-798 5995, e-mail: asr@mrecic.gov.ar)

AUSTRALIE/AUSTRALIA/AUSTRALIEN/AUSTRALIA

Doug WATERHOUSE, Registrar, Plant Breeders Rights Office, Commonwealth Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, P.O. Box 858, Canberra, A.C.T. 2601 (tel. +61-2-6272 3888, fax +61-2-6272 3650, e-mail: doug.waterhouse@affa.gov.au)

AUTRICHE/AUSTRIA/ÖSTERREICH/AUSTRIA

Barbara FÜRNEGER (Frau), Abteilungsleiterin, Sortenschutzamt, Bundesamt und Forschungszentrum für Landwirtschaft, Spargelfeldstraße 191, 1226 Wien (tel. +43-1-732 16-4172, fax +43-1-732 16 4211, e-mail: bfuernweger@bfl.at)

CANADA/KANADA/CANADÁ

Valerie SISSON (Ms.), Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Camelot Court, 59 Camelot Drive, Nepean, Ontario, K2E 5K5 (tel. +1-613-225-2342, fax +1-613-228 6629, e-mail: vsisson@em.agr.ca)

Quan-Ling SIM, First Secretary, Permanent Mission, 1, rue du Pré-de-la-Bichette, 1202 Geneva, Switzerland

CHILI/CHILE

Rosa MESSINA (Sra.), Directora, Departamento Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero, Avda. Bulnes 140 - Piso 2, Casilla 1167-21, Santiago (tel.: +56-2-696 29 96, fax +56-2 697 21 79, e-mail: rmessina@sag.minagri.gob.cl)

CHINE/CHINA

Ruichun DUAN, Vice Secretary-General, Ministry of Science and Technology, B 15 Fuxing Road, Beijing 100862 (tel +86-10-68515047, fax +86-10-68512645, e-mail: duanrc@ms.nszm.net.cn)

Yunkun LI, Deputy Director General, Department of Science & Technology, State Forestry Administration, 18, Dongjie, Hepingli, Beijing 100714 (tel. +86-10-842 38704, fax +86-10-642 13084, e-mail: Linkezh@public.bta.net.cn)

Sanba HANG (Mrs.), Division Director, Department of Rural and Social Development, Ministry of Science and Technology, 15 B Fuxing Road, Beijing 100862 (tel. +86-10-6851 5544, fax +86-10-6851 2163, e-mail: hangsb@mail.most.gov.cn)

Ping ZOU (Mrs.), Division Chief, Division of Intellectual Property & Achievement Management, Department of Sci-Technology & Education, Ministry of Agriculture, 11, Nong Zhang Guan Nan Li, Beijing 100026 (tel. +86-10-641 94661 or 641 93029, fax +86-10-641 93082, e-mail: cnpvp@agri.gov.cn)

Yangling ZHAO (Mrs.), First Secretary for Science and Technology, Permanent Mission, 11, chemin de Surville, 1213 Petit-Lancy, Geneva, Switzerland (tel. +41-22-792 25 48, fax +41-22-793 70 14)

DANEMARK/DENMARK/DÄNEMARK/DINAMARCA

Hans Jørgen ANDERSEN, Head of Division, The Danish Plant Directorate, Skovbrynet 20, 2800 Lyngby (tel. +45-45-96 67 70, fax +45-45-96 66 10, e-mail: hja@plantedir.dk)

Gerhard DENEKEN, Director, Department of Variety Testing, P.O. Box 7, Teglvaerksvej 10, 4230 Skaelskør (tel. +45-58-160 601, fax +45-58-1606 06, e-mail: gerhard.deneken@agrsci.dk)

ESPAGNE/SPAIN/SPANIEN/ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área de Registro de Variedades, Subdirección General de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 4, 28003 Madrid (tel.+34-91-347 69 21, fax +34-91-594 27 68, e-mail: lsalaice@mapya.es)

Cecilio PRIETO MARTIN, Director Técnico de Evaluación de Variedades y Laboratorios, Subdirección General de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 4, 28003 Madrid (tel. +34-91-347 69 63, fax +34-91-594 2768, e-mail: cprietom@mapya.es)

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION/RUSSISCHE FÖDERATION/
FEDERACIÓN DE RUSIA

Valery V. SHMAL, Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Orlicov per. 1/11, Moscow 107139 (tel. +7-095-204 4926/204 4297, fax +7-095-207 86 26, e-mail: desel@agro.aris.ru)

Yuri A. ROGOVSKY, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Orlicov per. 1/11, 107139 Moscow (tel. +7-095-208 67 75, fax +7-095-207 86 26, e-mail: desel@agro.aris.ru)

FINLANDE/FINLAND/FINNLAND/FINLANDIA

Leena PIETILÄ (Ms.), Plant Production Inspection Centre, Seed Testing Station, P.O. Box 111, 32201 Loimaa (tel. +358-2-760 56 216, fax +358-2-760 56 220, e-mail: leena.pietila@kttk.fi)

FRANCE/FRANKREICH/FRANCIA

Joël GUIARD, Directeur adjoint, GEVES, La Minière, 78285 Guyancourt Cédex (tel: +33-1 30 83 35 80, fax +33-1-30 83 36 29, e-mail: joel.guiard@geves.fr)

Françoise BLOUET (Mrs.), Responsable unité expérimentale de la Minière (78), GEVES, La Minière, 78285 Guyancourt Cedex (tel.: +33-1 30 83 35 82, fax +33-1 30 83 36 78, e-mail: francoise.blouet@geves.fr)

IRLANDE/IRELAND/IRLAND/IRLANDA

John V. CARVILL, Controller, Department of Agriculture and Food, National Crop Variety Testing Center, Backweston, Leixlip, Co. Kildare (tel. +353-1-628 0608/9, fax +353-1-628 0634)

ISRAËL/ISRAEL

Baruch BAR-TEL, Examiner, Plant Breeders' Rights Testing Unit, Agricultural Research Organization, The Volcani Centre, P.O.B. 6, Bet Dagan 50 250 (tel. +972-3-968 3669/458, fax +972-3-968 3669, e-mail: ilpbr_tu@netvision.net.il)

ITALIE/ITALY/ITALIEN/ITALIA

Pier Giacomo BIANCHI, Manager - General Affairs, Ente Nazionale Sementi Elette (ENSE), Via Fernanda Wittgens 4, 20123 Milano (tel. +39-02 806 91626, fax +39-02 8069 1649, e-mail: aff-gen@ense.it)

JAPON/JAPAN/JAPÓN

Kunimasa MATSUMOTO, Chief Examiner, Seeds & Seedlings Division, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950 (tel. +81-3-35 81 05 18, fax +81-3-35 02 65 72, e-mail: (after September 1999: kunimasa_matsumoto@nm.maff.go.jp)

Koji KANAZAWA, Chief, DUS Test Planning Division, National Center for Seeds and Seedlings, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 2-2 Fujimoto, Tsukuba, Ibaraki 305 (tel. +81-298-38 6584, fax +81-298-38 6583, e-mail: kanazawa@ncss.go.jp)

MEXIQUE/MEXICO/MEXIKO/MÉXICO

Eduardo BENÍTEZ PAULÍN, Director del Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Lope de Vega No. 125-2^o Piso, Colonia Chapultepec-Morales, 11570 México, D.F. (tel. +52-5-203 9427, fax +52-5-250 64 83, e-mail: eduardo.benitez@sagar.gob.mx)

NORVÈGE/NORWAY/NORWEGEN/NORUEGA

Haakon SØNJU, Secretary, Plant Variety Board, Fellesbygget, 1432 Ås-NLH (tel. +47-64 94 92 30 or 64 94 92 11, fax +47-64 94 02 08, e-mail: haakon.sonju@slt.dep.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE/NEW ZEALAND/NEUSEELAND/NUEVA ZELANDIA

Bill WHITMORE, Commissioner of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, P.O. Box 130, Lincoln, Canterbury (tel. +64-3-325-6355, fax +64-3-325-2946, e-mail: whitmore@pvr.govt.nz)

Chris BARNABY, Examiner, Fruit and Ornamentals, Plant Variety Rights Office, P.O. Box 130, Lincoln, Canterbury (tel. +64-3-325 6355, fax +64-3-325 2946, e-mail: barnaby@pvr.govt.nz)

PAYS-BAS/NETHERLANDS/NIEDERLANDE/PAÍSES BAJOS

Joost BARENDRECHT, Head of DUS Testing Section (ornamentals), Centre for Plant Breeding and Reproduction Research, CPRO-DLO, P.O. Box 16, 6700 AA Wageningen (tel. +31-317-4768 93, fax +31-317-418 094, e-mail: C.J.Barendrecht@cpro.dlo.nl)

POLOGNE/POLAND/POLEN/POLONIA

Julia BORYS (Ms.), Head of DUS Department, The Research Centre for Cultivar Testing, 63-022 Slupia Wielka (tel. +48-61-285 23 41, fax +48-61-285 35 58, e-mail: coboru@bptnet.pl)

PORTUGAL

Carlos PEREIRA GODINHO, Deputy Head, Centro Nacional de Registo de Variedades Protegidas, Direcção Geral de Protecção das Culturas, Edifício II da DGPC, Tapada da Ajuda, 1300 Lisboa (tel. +351-1-362 1607, fax +351-1-362 1606, e-mail: ed2.tapada@dgpc.mailpac.pt)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA/REPUBLIC OF MOLDOVA/REPUBLIK MOLDAU/REPÚBLICA DE MOLDOVA

Dumitru BRINZILA, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration, Bd. Stefan cel Mare 162, 2004 Chisinau (tel. +373-224 6222, fax +373-224 6921, e-mail: brinzila@csip.moldova.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC/TSCHECHISCHE REPUBLIK/REPÚBLICA CHECA

Jiří SOUČEK, Head, Department of Plant Breeders' Rights, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Za opravnou 4, 15006 Praha 5-Motol (tel. +420-(0)2-572 11 755, fax +420-(0)2-572 11 752, e-mail: soucek@ooz.zeus.cz)

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM/VEREINIGTES KÖNIGREICH/REINO UNIDO

Peter John BUTTON, Technical Liaison Officer, Plant Variety Rights Office and Seeds Division, Ministry of Agriculture, Fisheries and Food, White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF (tel. +44-1223-34 23 84, fax +44-1223-342 386, e-mail: p.j.button@pvs.maff.gov.uk)

Michael CAMLIN, Department of Agriculture for Northern Ireland, Plant Testing Station, 50 Houston Road, Crossnacreevy, Belfast BT6 9SH (tel. +44-1232-548 000, fax +44-1232-548001, e-mail: michael.camlin@dani.gov.uk)

John Richard LAW, Head DUS Statistics, National Institute of Agricultural Botany (NIAB), Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LE (tel. +44-1223-276 381, fax +44-1223-277 602, e-mail: john.law@niab.com)

SLOVAQUIE/SLOVAKIA/SLOWAKEI/ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), Head, Plants Breeders' Rights Department, Central Agricultural Controlling and Testing Institute, Velké Ripňany 488, 956 07 (tel. +421-815 923 11, fax +421-7-54 77 54 54, e-mail: uksup@internet.sk)

SUÈDE/SWEDEN/SCHWEDEN/SUECIA

Evan WESTERLIND, Head of Office, National Plant Variety Board, Box 1247, 171 24 Solna (tel. +46-8-730 66 30, fax +46-8-83 31 70, e-mail: westerlind@vaxtsortnamnden.se)

UKRAINE/UCRANIA

Yevhen CHULAKOV, Vice-President, Ukrintertsukor, 93 B Saksahanskoho str., Kyiv (tel. +380-44-220 07 08, fax +380-44-220 07 08)

Sergiy LUNOCHKIN, Head, International Relations Department, State Commission of Ukraine for Testing and Protection of Plant Varieties, 9 Suvorov st., 252010 Kyiv (tel. +380-44-290 3191, fax +380-44-290 3365, e-mail: org@vartest.kiev.ua)

Oksana ZMURKO (Mrs.), Head, International Organizations Division, State Commission of Ukraine for Testing and Protection of Plant Varieties, 9 Suvorov st., 252010 Kyiv (tel. +380-44-290 40 31, fax +380-44-290 3365, e-mail: oksana@vartest.kiev.ua)

Volodymyr BEVZA, Second Secretary, Permanent Mission, 14, rue de l'Orangerie, 1202 Geneva, Switzerland (tel. +41-22-740 32 70, fax +41-22-734 38 01)

URUGUAY

Gustavo E. BLANCO DEMARCO, Presidente, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Avenida Millán 4703, 12.900 Montevideo (tel. +59-82-309 79 24, fax +59-82-309 60 53, e-mail: inasepre@adinet.com.uy)

II. ÉTATS OBSERVATEURS/OBSERVER STATES/
BEOBACHTERSTAATEN/ESTADOS OBSERVADORES

BRÉSIL/BRAZIL/BRASILIEN

Manoel Olimpio VASCONCELOS NETO, Chefe, Serviço Nacional de Proteção de Cultivares, Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo A, Térreo- Sala 2 A, CEP 70043-900, Brasília D.F. (tel. +55-61-218 2163, fax +55-61-224 2842, e-mail: snpc@agricultura.gov.br)

Luiz Cesar GASSER, Second Secretary, Permanent Mission, 17B, Ancienne Route, 1218 Grand-Saconnex, Switzerland (tel. +41-22-929 0900, fax +41-22-788 2505, e-mail: luiz.gasser@ties.itu.int)

EYGPTE/EGYPT/EGIPTO/ÄGYPTEN

Gamal Eissa ATTYA, Director, Breeders' Rights and Variety Registration Department, Central Administration for Seed Testing and Certification, Ministry of Agriculture, 8, Gamma Street, Giza, Cairo (tel. +20-2-5720 602, fax +20-2-571 85 62)

ROUMANIE/ROMANIA/RUMÄNIEN/RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Examination Department, State Office for Inventions and Trademarks, 5 Jon Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 70018 Bucharest (tel. +40-1-315 56 98, fax +40-1-312 38 19, e-mail: osim@tog.vsat.ro, website: <http://www.osim.ro>)

Dana BURCA (Mrs.), Examiner, Examination Department, State Office for Inventions and Trademarks, 5 Jon Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 70018 Bucharest (tel. +40-1-315 56 98, fax +40-1-312 38 19)

III. ORGANISATIONS/ORGANIZATIONS/
ORGANISATIONEN/ORGANIZACIONES

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CE)/
EUROPEAN COMMUNITY (EC)/
EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT (EG)/
COMUNIDAD EUROPEA (CE)

Marco VALVASSORI, Principal Administrator, European Commission (DG VI BII 1), 84, rue de la Loi, 1049 Brussels, Belgium (tel. +32-2-295 69 71, fax +32-2-296 9399 e-mail: marcantonio.valvassori@dg6.cec.be)

José M. ELENA, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), P.O. Box 2141, 49021 Angers, Cedex 02, France (tel. +33-2-41 36 84 59, fax + 33-2-41 36 84 60, e-mail: elena@cpvo.fr)

Dirk THEOBALD, Head of Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), P.O. Box 2141, 49021 Angers, Cedex 02, France (tel. +33-2-41 36 84 61, fax + 33-2-41 36 84 60, e-mail: theobald@cpvo.fr)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
(OCDE)/
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD)/
ORGANISATION FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND ENTWICKLUNG
(OECD)
ORGANIZACIÓN DE COOPERACIÓN Y DE DESARROLLO ECONÓMICOS (OCDE)

Bertrand DAGALLIER, Administrateur, Codes et Systèmes Agricoles, OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France (tel. +33-1-45 24 1878/9548, fax +33-1-45 24 78 34, e-mail: bertrand.dagallier@oecd.org)

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SÉLECTIONNEURS POUR LA PROTECTION DE
S OBTENTIONS VÉGÉTALES (ASSINSEL)/
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS FOR THE PROTECTION OF PL
ANT VARIETIES (ASSINSEL)/
INTERNATIONALER VERBAND DER PFLANZENZÜCHTER FÜR DEN SCHUTZ
VON PFLANZENZÜCHTUNGEN (ASSINSEL)/
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LOS SELECCIONADORES PARA LA
PROTECCIÓN DE LAS OBTENCIONES VEGETALES (ASSINSEL)

Bernard LE BUANEC, Secrétaire général, ASSINSEL, 7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon, Suisse (tel. +41-22-361 99 77, fax +41-22-361 9219, e-mail: assinsel@iprolink.ch)

ASSOCIATION DES OBTENTEURS DE VARIETES VÉGÉTALES DE LA COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (COMASSO)/
ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS OF THE EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
(COMASSO)/
VEREINIGUNG DER PFLANZENZÜCHTER DER EUROPÄISCHEN
WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT (COMASSO)/
ASOCIACIÓN DE OBTENTORES DE VARIEDADES VEGETALES DE LA COMUNIDAD
ECONÓMICA EUROPEA (COMASSO)

Marcel BRUINS, Manager Intellectual Property Rights, SVS Holland B.V., Nude 54 D, 6702 DN
Wageningen, Netherlands (tel. +31-317-450 218, fax +31-317 450 217, e-mail:
mbruins@svseeds.nl)

IV. BUREAU/OFFICERS/VORSITZ/OFICINA

Elise BUITENDAG (Mrs.), Chairperson
Michael CAMLIN, Vice-Chairman

V. BUREAU DE L'UPOV/OFFICE OF UPOV/BÜRO DER UPOV/ OFICINA DE LA UPOV

Barry GREENGRASS, Vice Secretary-General
André HEITZ, Director-Counsellor
Max-Heinrich THIELE-WITTIG, Senior Counsellor
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Program Officer
Evgeny SARANIN, Consultant
Sumito YASUOKA, Associate Officer

L'annexe II suit/
Annex II follows/
Annex II folgt/
Sigue el Anexo II]

ANNEXE II/ANNEX II/ANLAGE II/ANEXO II

Test Guidelines or Draft Test Guidelines for the Conduct of Tests for Distinctness, Uniformity and Stability
(the documents in this series are trilingual (English, French and German = Tril.)
and/or in separate versions in English (E), French (F), German (G) or Spanish (S))
(as of March 24, 1999)

Principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères
distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité ou leurs projets
(les documents de cette série sont trilingues (anglais, français et allemand = Tril.)
et/ou en versions séparées en anglais (E), français (F), espagnol (S) ou allemand (G))
(état au 24 mars 1999)

Richtlinien und Entwürfe für Richtlinien für die Durchführung der Prüfung auf
Unterscheidbarkeit, Homogenität und Beständigkeit
(Die Dokumente dieser Serie sind dreisprachig (englisch, französisch und deutsch = Tril.) und/oder in getrennten Fassungen
in englischer (E), französischer (F), deutscher (G) oder spanischer (S) Sprache abgefaßt)
(Stand vom 24. März 1999)

Directrices o directrices provisionales para la ejecución del examen
de la distinción, la homogeneidad y la estabilidad
(los documentos de esta serie existen en versión trilingüe (inglés, francés y alemán = Tril.)
y/o en versiones separadas en inglés (E), francés (F), alemán (G) o español (S))
(al 24 de marzo de 1999)

Numerical Order of Test Guidelines[#]/
Principes directeurs dans l'ordre numérique[#]/
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien[#]/
Directrices de examen por orden numérico[#]

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year/Language Année/Langue Jahr/Sprache Año/Idioma	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/01/2	1979 E, F, G, S	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Ein- führung	Introducción general	
*	TG/02/6	1994 Tril.	Maize	Maïs	Mais	Maíz	Zea mays L.
*	TG/03/11 + Corr.	1994 1996 Tril. + S	Wheat	Blé	Weizen	Trigo	Triticum aestivum L.
*	TG/04/7	1990 Tril.	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Ray-grass	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/ hybrides/ Hybriden/ híbridos
*	TG/05/4	1985 Tril.	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trébol rojo	Trifolium pratense L.
o	TG/05/...?		Red Clover (revision)	Trèfle violet (révision)	Rotklee (Revision)	Trébol rojo (revisión)	Trifolium pratense L.

* Adopted/Adoptés/Angenommen/Adoptados

+, -, o: Not yet generally available/Pas encore officiellement disponible/Noch nicht offiziell verfügbar/No disponible oficialmente por el momento

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuß anzunehmen/Ante el Comité Técnico para su adopción

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme/Para observaciones por las organizaciones profesionales

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant/En preparación o previstos

Reference numbers of Test Guidelines in alphabetical order of their English names are given at the end of this Annex/Les numéros de référence des principes directeurs d'examen en ordre alphabétique des noms français figurent à la fin de la présente annexe/Referenznummern der Prüfungsrichtlinien in alphabetischer Reihenfolge der deutschen Namen sind am Ende dieser Anlage angegeben/Los números de referencia de las Directrices para la ejecución del examen por orden alfabético de los nombres figuran al final del presente anexo.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/06/4	1988 Tril.	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Alfalfa	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
*	TG/07/9 + Corr.	1994 Tril.	Peas	Pois	Erbse	Guisante, Arveja	Pisum sativum L. sensu lato
*	TG/08/4 + Corr.	1984 1985 Tril.	Broad Bean, Field Bean	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ack- erbohne	Haba, Haboncillo	Vicia faba L.
o	TG/08/...?		Broad Bean, Field Bean (revision)	Fève, Féverole (révision)	Dicke Bohne, Ack- erbohne (Revision)	Haba, Haboncillo (revisión)	Vicia faba L.
*	TG/09/4	1988 Tril.	Runner Bean	Haricot d'Espagne	Prunkbohne	Judía escarlata	Phaseolus coccineus L.
*	TG/10/7	1988 Tril.	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euforbia	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch
*	TG/11/7	1990 Tril.	Rose	Rosier	Rose	Rosal	Rosa L.
*	TG/12/8 + Corr.	1994 1995 Tril.	French Bean	Haricot	Bohne	Judía común, Frijol, Poroto	Phaseolus vulgaris L.
*	TG/13/7	1993 Tril.	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	Lactuca sativa L.
o	TG/13/...?		Lettuce (revision)	Laitue (révision)	Salat (Revision)	Lechuga (revisión)	Lactuca sativa L.
*	TG/14/5	1986 Tril.	Apple (only for ornamental varieties)	Pommier (seulement pour variétés ornementa- les)	Apfel (nur für Ziersorten)	Manzano (únicamente para variedades ornamentales)	Malus Mill.
*	TG/14/8	1995 Tril.	Apple (fruit varieties)	Pommier (variétés fruitières)	Apfel (Fruchtsorten)	Manzano (variedades frutales)	Malus Mill.
*	TG/15/1 + Corr.	1974 1977 Tril.	Pear	Poirier	Birne	Peral	Pyrus communis L.
o	TG/15/...?		Pear (revision)	Poirier (révision)	Birne (Revision)	Peral (Revision)	Pyrus communis L.
*	TG/16/4	1985 Tril.	Rice	Riz	Reis	Arroz	Oryza sativa L.
o	TG/16/...?		Rice (revision)	Riz (révision)	Reis (Revision)	Arroz (revisión)	Oryza sativa L.
*	TG/17/5 + Corr.	1994 1996 Tril.	African Violet	Saintpaulia	Usambarveilchen	Saintpaulia	Saintpaulia ionantha H. Wendl.
*	TG/18/4	1986 Tril.	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	Begonia elatior	Begonia- Elatiorhybrids/ hybrides/ Hybriden/ híbridos, Syn.: Begonia X hiemalis Fotsch
*	TG/19/10	1994 1996 Tril.	Barley	Orge	Gerste	Cebada	Hordeum vulgare L. sensu lato
*	TG/20/10	1994 Tril.	Oats	Avoine	Hafer	Avena	Avena sativa L. & Avena nuda L.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/21/7	1981 Tril.	Poplar	Peuplier	Pappel	Alamo	Populus L.
*	TG/22/9	1995 Tril.	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	Fragaria L.
*	TG/23/5	1986 Tril. + S	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Patata, Papa	Solanum tuberosum L.
*	TG/24/5	1981 Tril.	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	Flor de Pascua	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
°	TG/24/...?		Poinsettia (revision)	Poinsettia (révision)	Poinsettie (Revision)	Flor de Pascua (revisión)	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
*	TG/25/8	1990 Tril.	Carnation (vegetatively propagated varieties)	Oeillet (variétés à multiplication végétative)	Nelke (vegetativ vermehrte Sorten)	Clavel (variedades de multiplicación vegetativa)	Dianthus L.
*	TG/26/4	1979 Tril.	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	Crisantemo (perenne)	Chrysanthemum spec.
°	TG/26/...?		Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (révision)	Chrysantheme (mehrjährig) (Revision)	Crisantemo (perenne) (revisión)	Chrysanthemum spec.
*	TG/27/6	1984 Tril.	Freesia (vegetatively propagated varieties)	Freesia (variétés à multiplication végétative)	Freesie (vegetativ vermehrte Sorten)	Fresia (variedades de multiplicación vegetativa)	Freesia Eckl. ex Klatt
*	TG/28/8	1987 Tril.	Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelargonium	Pélargonium zonale, Géranium-lierre	Zonalpelargonie, Efeupelargonie	Geranio	Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.
*	TG/29/6	1987 Tril.	Alstroemeria	Alstroèmère	Inkalilie	Alstroemeria	Alstroemeria L.
*	TG/30/6	1990 Tril.	Bent	Agrostide	Straußgras	Agrostis	Agrostis spp.
*	TG/31/6	1984 Tril.	Cocksfoot	Dactyle	Knaulgras	Dactilo	Dactylis glomerata L.
°	TG/31/...?		Cocksfoot (revision)	Dactyle (révision)	Knaulgras (Revision)	Dactilo (revisión)	Dactylis glomerata L.
*	TG/32/6	1988 Tril.	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Veza común	Vicia sativa L.
*	TG/33/6	1990 Tril.	Kentucky Bluegrass	Pâturin des prés	Wiesenrispe	Poa de los prados	Poa pratensis L.
*	TG/34/6	1984 Tril.	Timothy	Fléole	Lieschgras	Fleo	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
*	TG/35/6	1995 Tril.	Cherry	Cerisier	Kirsche	Cerezo	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L.
*	TG/36/6	1996 E, F, G, S	Rape Seed	Colza	Raps	Colza	Brassica napus L. oleifera
*	TG/37/7	1988 Tril.	Turnip, Turnip Rape	Navet, Navette	Herbst-, Mairübe, Rübsen	Nabo	Brassica rapa L. emend. Metzg.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
°	TG/37/...?		Turnip, Turnip Rape (revision)	Navet, Navette (révision)	Herbst-, Mairübe, Rübsen (Revision)	Nabo (revisión)	Brassica rapa L. emend. Metzg.
*	TG/38/6	1985 Tril.	White Clover	Trèfle blanc	Weißklee	Trébol blanco	Trifolium repens L.
*	TG/39/6	1984 Tril.	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohr- schwingel	Festuca de los prados, Festuca alta	Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.
°	TG/39/...?		Meadow Fescue, Tall Fescue (revision)	Fétuque des prés, Fétuque élevée (révision)	Wiesen-, Rohr- schwingel (Revision)	Festuca de los prados, Festuca alta (revisión)	Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.
*	TG/40/6	1989 Tril.	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannis- beere	Grosellero negro (casis)	Ribes nigrum L.
*	TG/41/4	1977 Tril.	European Plum (fruit varieties, root- stocks excluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterlagen ausgeschlossen)	Ciruelo europeo (variedades frutales, portainjertos exclu- idos)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
°	TG/41/...?		European Plum (fruit varieties root- stocks excluded) (revision)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes) (révision)	Pflaume (frucht- tragende Sorten, Unterlagen aus- geschlossen (Revision)	Ciruelo europeo (variedades frutales, portainjertos exclu- idos) (revisión)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
*	TG/42/6	1995 Tril.	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	Rododendro	Rhododendron L.
*	TG/43/6	1986 Tril.	Raspberry	Framboisier	Himbeere	Frambueso	Rubus idaeus L.
*	TG/44/7	1992 Tril.	Tomato	Tomate	Tomate	Tomate	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.
°	TG/44/...?		Tomato (revision)	Tomate (révision)	Tomate (Revision)	Tomate (revisión)	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.
*	TG/45/6	1995 Tril.	Cauliflower	Chou-fleur	Blumenkohl	Coliflor	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
*	TG/46/6	1999 E, F, G, S	Onion, Shallot	Oignon, Échalote	Zwiebel, Schalotte	Cebolla, Chalota	Allium cepa L., Allium ascalonicum L.
*	TG/47/5	1985 Tril.	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	Streptocarpus	Streptocarpus X hybridus Voss
*	TG/48/6	1992 Tril.	Cabbage	Chou pommé	Kopfkohl	Col, Repollo	Brassica oleracea L. convar. capitata (L.) Alef.
*	TG/49/6	1990 Tril.	Carrot	Carotte	Möhre	Zanahoria	Daucus carota L.
*	TG/50/8	1999 E, F, G, S	Grapevine	Vigne	Rebe	Vid	Vitis L.
*	TG/51/6	1987 Tril.	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	Grosellero espinoso	Ribes uva-crispa L.
*	TG/52/5	1990 Tril.	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weiße Johannisbeere	Grosellero rojo y blanco	Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W.O.J. Koch (Syn. Ribes rubrum L.), R. niveum Lindl.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/53/6	1995 Tril.	Peach, Nectarine	Pêcher, Nectarinier	Pfirsich, Nektarine	Melocotonero, Duraznero, Nectarino	Prunus persica (L.) Batsch
*	TG/54/6	1990 Tril.	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Col de Bruselas	Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.
*	TG/55/6	1996 E, F, G, S.	Spinach	Epinard	Spinat	Espinaca	Spinacia oleracea L.
*	TG/56/3	1978 Tril.	Almond	Amandier	Mandel	Almendro	Prunus amygdalus Batsch
*	TG/57/6	1995 Tril.	Flax, Linseed	Lin	Lein	Lino	Linum usitatissimum L.
*	TG/58/6	1999 E, F, G, S	Rye	Seigle	Roggen	Centeno	Secale cereale L.
*	TG/59/6	1991 Tril.	Lily	Lis	Lilie	Lirio	Lilium L.
*	TG/60/6	1996 E, F, G, S	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	Remolacha de mesa	Beta vulgaris L. var. conditiva Alef.
*	TG/61/6 + Corr.	1993 Tril.	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	Pepino, Pepinillo	Cucumis sativus L.
*	TG/62/6	1999 E, F, G, S	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	Ruibarbo	Rheum rhabarbarum L.
*	TG/63/6	1999 E, F, G, S	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	Rábano negro	Raphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner
*	TG/64/6	1999 E, F, G, S	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	Rabanito	Raphanus sativus L. var. sativus Pers.
*	TG/65/3	1980 Tril.	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	Col rábano	Brassica oleracea L. var. gongylodes L.
°	TG/65/...?		Kohlrabi (revision)	Chou-rave (révision)	Kohlrabi (Revision)	Col rábano (revisión)	Brassica oleracea L. var. gongylodes L.
*	TG/66/3	1979 Tril.	Lupins	Lupins	Lupinen	Altramuces	Lupinus albus L., L. angustifolius L., L. luteus L.
*	TG/67/4	1980 Tril.	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschließlich Härtlicher Schwin- gel), Rotschwingel	Festuca ovina (incluida Cañuela), Festuca roja	Festuca ovina L. sensu lato & F. rubra L.
*	TG/68/3	1979 Tril.	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ ver- mehrte)	Berberis (de multiplicación vegetativa)	Berberis L.
*	TG/69/3	1979 Tril.	Forsythia	Forsythia	Forsythie	Forsythia	Forsythia Vahl
*	TG/70/3 + Corr.	1979 1990 Tril.	Apricot	Abricotier	Aprikose	Albaricoquero, Damasco	Prunus armeniaca L.
°	TG/70/...?		Apricot (revision)	Abricotier (révision)	Aprikose (Revision)	Albaricoquero (revisión)	Prunus armeniaca L.
*	TG/71/3	1979 Tril.	Hazelnut	Noisetier	Haselnuß	Avellano	Corylus avellana L. & C. maxima Mill.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/72/4	1985 Tril.	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	Sauce (únicamente varie- dades de árboles)	Salix L.
*	TG/73/6	1988 Tril.	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	Zarza, Zarzamora	Rubus subgenus Eubatus Sect. Moriferi & Ursini & hybrids/ hybrides/Hybriden/ híbridos
*	TG/74/3	1980 Tril.	Celery	Céleri-rave	Knollensellerie	Apio nabo	Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.
°	TG/74/...?		Celery (revision)	Céleri-rave (révision)	Knollensellerie (Revision)	Apio nabo (revisión)	Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.
*	TG/75/6	1998 E, F, G, S	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	Hierba de los canónigos	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
*	TG/76/7	1994 Tril.	Sweet Pepper	Piment	Paprika	Pimiento	Capsicum annum L.
*	TG/77/6	1989 Tril.	Gerbera	Gerbera	Gerbera	Gerbera	Gerbera Cass.
-	TG/77/7 (proj.)		Gerbera (revision)	Gerbera (révision)	Gerbera (Revision)	Gerbera (revisión)	Gerbera Cass.
*	TG/78/3 + Add.	1980 1994 Tril.	Kalanchoe (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoe (vegetativ vermehrte)	Kalanchoe (de multiplicación vegetativa)	Kalanchoë A. Adans.
*	TG/79/3	1980 Tril.	White Cedar	Thuya du Canada	Lebensbaum	Tuya	Thuya occidentalis L.
*	TG/80/6	1998 E, F, G, S	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Soja, Soya	Glycine max (L.) Merrill
*	TG/81/3	1983 Tril.	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Girasol	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
-	TG/81/4 (proj.)		Sunflower (revision)	Tournesol (révision)	Sonnenblume (Revision)	Girasol (revisión)	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
*	TG/82/3	1982 Tril.	Celery	Céleri-branché	Bleichsellerie	Apio	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
°	TG/82/...?		Celery (revision)	Céleri-branche (révision)	Bleichsellerie (Revision)	Apio (revisión)	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.
*	TG/83/3	1982 Tril.	Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grapefruit; excluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'oranger, de mandarinier, de citronnier et de limetier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffés)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grapefruit; Unterlagssorten ausgeschlossen)	Cítricos (variedades de naranja, manda- rino, limonero, limero y pomelo; excepto las variedades portainjertos)	Citrus L.
°	TG/83/...?		Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grape-fruit; excluding rootstock varieties) (revision)	Agrumes (variétés d'oranger, de mandarinier, de citronnier et de limetier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffés) (révision)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grapefruit; Unterlagssorten ausgeschlossen) (Revision)	Cítricos (variedades de naranja, mandarina, limonero, limero y pomelo; excepto las variedades portainjertos) (revisión)	Citrus L.
*	TG/84/3	1982 Tril.	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Ciruelo japonés (variedades frutales únicamente)	Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/ autres pruniers diploïdes/ andere diploide Pflaumen- sorten/ otros ciruelos diploides
*	TG/85/6	1999 E, F, G, S	Leek	Poireau	Porree	Puerro	Allium porrum L.
*	TG/86/5	1995 Tril.	Anthurium	Anthurium	Flamingoblume	Anthurium	Anthurium Schott
*	TG/87/2	1983 Tril.	Narcissi (including Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narciso	Narcissus L.
*	TG/88/3	1985 Tril.	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Algodón	Gossypium L.
°	TG/88/...?		Cotton (revision)	Cotonnier (révision)	Baumwolle (Revision)	Algodón (revisión)	Gossypium L.
*	TG/89/3	1984 Tril.	Swede	Chou-navet Rutabaga	Kohlrübe	Colinabo	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
°	TG/89/...?		Swede (revision)	Chou-navet Rutabaga (révision)	Kohlrübe (Revision)	Colinabo (revisión)	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
*	TG/90/3	1984 Tril.	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Berza	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
°	TG/90/...?		Curly Kale (revision)	Chou frisé (révision)	Grünkohl (Revision)	Berza (revisión)	Brassica oleracea L. convar. acephala (DC.) Alef
*	TG/91/3	1984 Tril.	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdom	Azofaifa de la espina de Cristo	Euphorbia milii Desmoulins & its hybrids/ses hybrides/ seine Hybriden/sus híbridos
*	TG/92/3	1984 Tril.	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (seulement variétés fruitières)	Kaki (nur Obstsorten)	Caqui (únicamente variedades frutales)	Diospyros kaki L.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
°	TG/92/...?		Persimmon (fruit varieties only) (revision)	Kaki (seulement variétés fruitières) (révision)	Kaki (nur Obstsorten) (Revision)	Caqui (únicamente variedades frutales) (revisión)	Diospyros kaki L.
*	TG/93/3	1985 Tril.	Groundnut	Arachide	Erdnuß	Cacahuete, Maní	Arachis L.
*	TG/94/3	1985 Tril.	Ling. Scotch Heather	Callune	Besenheide	Calluna	Calluna vulgaris (L.) Hull
°	TG/94/...?	1985 Tril.	Ling. Scotch Heather (revision)	Callune (révision)	Besenheide (Revision)	Calluna (revisión)	Calluna vulgaris (L.) Hull
*	TG/95/3	1985 Tril.	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia indica L.
*	TG/96/4	1995 Tril.	Norway Spruce (ornamental varieties)	Epicéa commun (variétés ornementales)	Gemeine Fichte (Ziersorten)	Abeto, Picea común (variedades ornamentales)	Picea abies (L.) Karst.
*	TG/97/3	1985 Tril.	Avocado	Avocatier	Avocado	Aguacate, Palta	Persea americana Mill.
*	TG/98/3	1985 Tril.	Kiwifruit	Actinidia	Kiwi	Kiwi	Actinidia chinensis Pl.
°	TG/98/...?		Kiwifruit (revision)	Actinidia (révision)	Kiwi (Revision)	Kiwi (revisión)	Actinidia chinensis Pl.
*	TG/99/3	1985 Tril.	Olive (vegetatively propagated fruit varieties)	Olivier (variétés fruitières à multi- plication végétative)	Olive (vegetativ vermehrte Sorten zur Fruchterzeu- gung)	Olivo (variedades frutales de multi- plicación vegetativa)	Olea europaea L.
*	TG/100/3	1985 Tril.	Quince (fruit varieties and rootstock varieties)	Cognassier (variétés fruitières et variétés porte- greffés)	Quitte (Sorten zur Frucht- erzeugung und Unterlagssorten)	Membrillero (variedades frutales y variedades portainjertos)	Cydonia Mill. sensu stricto
*	TG/101/3	1987 Tril.	Christmas Cactus	Cactus de Noël	Weihnachtskaktus	Cactus de Navidad	Schlumbergera Lem. including/y compris/ einschließlich/incluid o Zygocactus K. Schum.
*	TG/102/3	1986 Tril.	Impatiens	Impatiente	Impatiens	Impatiens	Impatiens L.
°	TG/102/...?		Impatiens (revision)	Impatiente (révision)	Impatiens (Revision)	Impatiens (revisión)	Impatiens L.
*	TG/103/3	1986 Tril.	Juniper	Genévrier	Wacholder	Enebro	Juniperus L.
*	TG/104/4 + Add.	1987 1988 Tril.	Melon	Melon	Melone	Melón	Cucumis melo L.
*	TG/105/3	1987 Tril.	Chinese Cabbage	Chou chinois	Chinakohl	Repollo chino	Brassica pekinensis L.
*	TG/106/3	1987 Tril.	Leaf Beet	Poirée	Mangold	Acelga	Beta vulgaris L. var. vulgaris L.
*	TG/107/3	1988 Tril.	Tuberous Begonia Hybrids	Bégonia tubéreuse hybride	Knollenbegonie	Begonia tuberosa	Begonia X tuberhybrida Voss
*	TG/108/3	1988 Tril.	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	Gladiolo	Gladiolus L.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/109/3	1987 Tril.	Regal Pelargonium	Pélargonium des fleuristes	Edelpelargonie	Pelargonio	Pelargonium grandiflorum hort. non Willd.
*	TG/110/3	1987 Tril.	Guava	Goyavier	Guave	Guayabo	Psidium guajava L.
*	TG/111/3	1987 Tril.	Macadamia	Macadamia	Macadamia	Macadamia	Macadamia integrifolia Maiden et Betche; M. tetraphylla L.A.S. Johnston
*	TG/112/3	1987 Tril.	Mango	Manguier	Mango	Mango	Mangifera indica L.
*	TG/113/2	1987 Tril.	Easter Cactus	Cactusjonc	Osterkaktus	Cactus de Pascua	Rhipsalidopsis Britt. et Rose, including/y compris/einschließlic h/ incluido Epiphylopsis Berger
*	TG/114/3	1988 Tril.	Exacum	Exacum	Exacum	Exacum	Exacum L.
*	TG/115/3	1988 Tril.	Tulip	Tulipe	Tulpe	Tulipán	Tulipa L.
*	TG/116/3	1988 Tril.	Black Salsify, Scorzonera	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	Escorzonera, Salsifi negro	Scorzonera hispanica L.
*	TG/117/3	1988 Tril.	Egg Plant	Aubergine	Aubergine, Eierfrucht	Berenjena	Solanum melongena L.
*	TG/118/3	1988 Tril.	Endive	Chicorée (frisée, Scarole)	Endivie	Escarola	Cichorium endivia L.
*	TG/119/3	1988 Tril.	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Gartenkürbis, Zucchini	Calabacín, Zapallito alargado	Cucurbita pepo L.
*	TG/120/3	1988 Tril.	Durum Wheat	Blé dur	Hartweizen	Trigo duro	Triticum durum Desf.
*	TG/121/3	1989 Tril.	Triticale	Triticale	Triticale	Triticale	X Triticosecale Witt.
*	TG/122/3	1989 Tril.	Sorghum	Sorgho	Mohrenhirse	Sorgo	Sorghum bicolor L.
*	TG/123/3	1989 Tril.	Banana	Bananier	Banane	Platanera	Musa acuminata Colla
*	TG/124/3	1989 Tril.	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	Castaño	Castanea sativa Mill.
*	TG/125/6	1999 E, F, G, S	Walnut	Noyer	Walnuß	Nogal	Juglans regia L.
*	TG/126/4	1990 Tril.	Lachenalia	Lachenalia	Lachenalia	Lachenalia	Lachenalia Jacq. f. ex Murray
*	TG/127/3	1990 Tril.	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron R. Br.
*	TG/128/3	1990 Tril.	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum R. Br.
*	TG/129/3	1989 Tril.	Protea	Protea	Protea	Protea	Protea L.
*	TG/130/3	1990 Tril.	Asparagus	Asperge	Spargel	Espárrago	Asparagus officinalis L.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/131/3	1990 Tril.	Chincherinchee	Ornithogale	Milchstern	Ornithogalum	Ornithogalum L.
*	TG/132/4	1992 Tril.	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia Schott
*	TG/133/3	1991 Tril.	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	Hortensia	Hydrangea L.
*	TG/134/3	1990 Tril.	Safflower	Carthame	Saflor	Cártamo	Carthamus tinctorius L.
*	TG/135/3	1990 Tril.	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum Schott
*	TG/136/4	1991 Tril.	Parsley	Persil	Petersilie	Perejil	Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex A.W. Hill
*	TG/137/3	1991 Tril.	Blueberry	Myrtille	Kulturheidelbeere	Arándano americano	Vaccinium corymbosum L., Vaccinium myrtillus L.
*	TG/138/3	1991 Tril.	Jostaberry	Caseillier	Jostabeere	Grosellero	Ribes nidigrolaria R. & A. Bauer
*	TG/139/3	1991 Tril.	Lingonberry	Airelle rouge	Preiselbeere	Arándano encarnado	Vaccinium vitis-idaea L.
*	TG/140/3	1991 Tril.	Pot Azalea	Azalée en pot	Topfazalee	Azalea	Rhododendron simsii Planch.
*	TG/141/3	1992 Tril.	Aster	Aster	Aster	Aster	Aster L.
*	TG/142/3	1993 Tril.	Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Sandía	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
*	TG/143/3	1993 Tril.	Chick-Pea	Pois chiche	Kichererbse	Garbanzo	Cicer arietinum L.
*	TG/144/3	1993 Tril.	Evening Primrose	Oenothère, Onagre	Nachtkerze	Onagra	Oenothera L.
*	TG/145/2	1994 Tril.	Gentian	Gentiane	Enzian	Genciana	Gentiana L.
*	TG/146/2	1994 Tril.	Nerine	Nerine	Nerine	Nerine	Nerine Herb.
*	TG/147/2	1994 Tril.	Pyracantha, Firethorn	Pyracantha, Buisson Ardent	Feuerdorn	Espino de fuego	Pyracantha M.J. Roem.
*	TG/148/2	1994 Tril.	Weigela	Weigela	Weigelia	Weigela	Weigela Thunb.
*	TG/149/2	1994 Tril.	Japanese Pear	Poirier japonais	Japanische Birne	Peral japonés	Pyrus pyrifolia (Burm. F.) Nakai var. culta (Mak.) Nakai
*	TG/150/3	1994 Tril.	Fodder Beet	Betterave fourragère	Runkelrübe	Remolacha forrajera	Beta vulgaris L.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/151/3	1995 Tril.	Sprouting Broccoli, Calabrese	Brocoli	Brokkoli	Brócoli	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. cymosa Duch. including/y compris/ einschließ- lich/ incluyendo Brassica oleracea L. convar botrytis (L.) Alef. var. italica
*	TG/152/3	1995 Tril.	Chamomile	Camomille	Kamille	Manzanilla	Chamomilla recutita (L.) Rauschert
*	TG/153/3	1996 E, F, G, S	Ginger	Gingembre	Ingwer	Jengibre	Zingiber officinale Rosc.
*	TG/154/3	1996 E, F, G, S	Leaf chicory	Chicorée à feuille (sauvage)	Blattzichorie	Achicoria de hoja	Cichorium intybus L. partim
*	TG/155/3	1996 E, F, G, S	Pumpkin	Potiron, Giraumon	Riesenkürbis	Calabaza, Zapallo	Cucurbita maxima Duch.
*	TG/156/3	1996 E, F, G, S	Firelily	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus Ait.
*	TG/157/3	1996 E, F, G, S	Serruria	Serruria	Serruria	Serruria	Serruria Salisb.
*	TG/158/3	1998 E, F, G, S	Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia Salisb.
*	TG/159/3	1998 E, F, G, S	Loquat	Néflier du Japon	Japanische Mispel, Loquat	Níspero	Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl.
*	TG/160/3	1998 E, F, G, S	Mume (Japanese Apricot)	Abricotier japonais	Japanische Aprikose	Albaricoquero japonés	Prunus mume Sieb. et Zucc.
*	TG/161/3	1998 E, F, G, S	Welsh Onion, Japanese Bunching Onion	Ciboule	Winterzwiebel	Cebolleta	Allium fistulosum L.
-	TG/162/2 (proj.)		Garlic	Ail	Knoblauch	Ajo	Allium sativum L.
*	TG/163/3	1999 E, F, G, S	Apple Rootstocks	Porte-greffes du pommier	Apfel-Unterlagen	Portainjertos de manzano	Malus Mill.
*	TG/164/3	1999 E, F, G, S	Cymbidium	Cymbidium	Cymbidie	Cymbidium	Cymbidium Sw.
*	TG/165/3	1999 E, F, G, S	Dill	Aneth	Dill	Eneldo	Anethum graveolens L.
*	TG/166/3	1999 E, F, G, S	Opium/Seed Poppy	Pavot	Mohn	Adormidera, Ama- pola	Papaver somniferum L.
*	TG/167/3	1999 E, F, G, S	Okra	Okra	Okra	Ocra	Abelmoschus esculentus (L.) Moench
*	TG/168/3	1999 E, F, G, S	Statice	Limonium, Statice	Statice	Limonium	Limonium Mill., Goniolimon Boiss., Psylliostachys (Jaub. & Spach) Nevski
*	TG/169/3	1999 E, F, G, S	Pyrus Rootstocks	Porte-greffes de pyrus	Pyrus-Unterlagen	Portainjertos de pyrus	Pyrus L.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
-	TG/170/1 (proj.)		Subterranean Clover	Trèfle souterrain	Bodenfrüchtiger Klee	Trébol subterráneo	Trifolium subterraneum, incl. ssp. subterraneum, ssp. yanninicum & ssp. brachycalycinum
*	TG/171/3	1999 E, F, G, S	Weeping Fig	Ficus benjamina	Birkenfeige	Ficus benjamina	Ficus benjamina L.
-	TG/172/1 (proj.)		Industrial Chicory	Chicorée à café	Wurzelzichorie	Achicoria	Cichorium Intybus L. partim
-	TG/173/1 (proj.)		Witloof, Chicory	Chicorée, Endive	Zichorie	Endivia	Cichorium intybus L. partim
-	TG/174/1 (proj.)		Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebelbildende)	Iris (bulboso)	Iris L.
-	TG/175/1 (proj.)		Kangaroo Paw	Anigozanthos	Känguruhblume	Anigozanthos	Anigozanthos Labill.
-	TG/176/1 (proj.)		Osteospermum	Osteospermum	Osteospermum	Osteospermum	Osteospermum L.

Test Guidelines in preparation or planned
for which no reference number has been assigned yet

Principes directeurs en préparation ou prévus
qui n'ont pas encore reçu de numéros de référence

Prüfungsrichtlinien in Vorbereitung oder geplant,
die noch keine Referenznummer erhalten haben

Directrices de examen en preparación o previstos
que no han recibido todavía un número de referencia

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
o		Alaska Brome- Grass, Rescue Grass	Brome cathartique Brome sitchensis	Horntrespe, Alaska- Trespe	Cebadilla, Triguillo, Bromo	Bromus catharticus Vahl, Bromus sitchensis Trin.
o		Amaryllis	Amaryllis	Amaryllis	Amarilis	Hippeastrum Herb.
o		Basil	Basilic	Basilikum	Albahaca	Ocimum basilicum L.
o		Calla Lily	Calla	Kalla, Zantedeschia	Cala	Zantedeschia Spreng.
o		Chives, Asatsuki	Civette, Ciboulette	Schnittlauch	Cebollino	Allium schoenoprasum L.
o		Chokeberry	Aronia	Apfelbeere	Aronia	Aronia melanocarpa (Michx) Elliot
o		Cockscomb	Celosie, Crête de Coq	Hahnenkamm	Cresta de gallo	Celosia L.
o		Cucurbita moschata	Courge musquée	Moschuskürbis, Bisamkürbis	Calabaza	Cucurbita moschata (Duch.) Duch. ex. Poir
o		Cupressus	Cyprés	Zypresse	Ciprés	Cupressus L.
o		Dendrobium	Dendrobium	Dendrobium, Baumwucherer	Dendrobium	Dendrobium Nees
o		Eucalyptus gunnii	Eucalyptus gunnii	Eucalyptus gunnii	Eucalyptus gunnii	Eucalyptus gunnii
o		Eustoma, Prairie Gentian	Eustoma	Eustoma	Eustoma	Eustoma russellianum (Hook) G. Don
o		Fennel	Fenouil	Fenchel	Hinojo	Foeniculum vulgare Miller
o		Fodder Radish	Radis oléifère, Radis chinois	Ölrettich	Rábano oleaginoso	Rhaphanus sativus L. var. oleiformis Pers.
o		Geraldton Wax Flower	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium Desf.
o		Globe Artichoke	Artichaut	Artischoke	Alcachofa, Alcaucil	Cynara scolymus L.
o		Guzmania	Guzmania	Guzmania	Guzmania	Guzmania Ruiz et Pav.
o		Horse Radish	Rainfort sauvage	Meerrettich	Rábano salvaje	Armoracia rusticana Gaertn., Mey. et Scherb.
o		Lavender	Lavande vraie, Lavandins	Echter Lavendel, Lavendel	Lavanda, Lavandín	Lavandula angustifolia Mill., Lavandula x burnatii Briq.
o		Lentil	Lentille	Linse	Lenteja	Lens culinaris Medik.
o		Leptospermum	Leptosperme	Südseemyrte	Leptospermum	Leptospermum J.R. et Forst.
o		Lotus, Bird's Foot	Lotier corniculé	Hornrschotenklee	Lotus	Lotus corniculatus L.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
		Foot Trefoil				
o		Nerium Oleander, Rose Bay	Laurier rose, Nerium oléandre	Oleander	Adelfa, Laurel rosa	Nerium oleander L.
o		Ornamental Apple	Pommier ornemental	Zierapfel	Manzano ornamental	Malus Mill.
o		Passion Fruit, Granadilla	Barbadine	Passionsfrucht, Granadilla	Granadilla	Passiflora edulis Sims
o		Pentas	Pentas	Pentas	Pentas	Pentas lanceolata (Forsk.) K. Schum.
o		Petunia	Pétunia	Petunie	Petunia	Petunia Juss.
o		Pistache	Pistachier	Echte Pistazie	Pistachero	Pistacia vera L.
o		Prunus Rootstockss	Porte-greffes de Prunus	Prunus-Unterlagen	Portainjertos de prunus	Prunus L.
o		Rosemary	Romarin officinal	Rosmarin	Romero, Rosmarino	Rosmarinus officinalis L.
o		Rubber	Hévéa	Kautschukbaum	Arbol del caucho	Hevea Aubl.
o		Sugarcane	Canne à sucre	Zuckerrohr	Caña de azúcar	Saccharum officinarum L.
o		Tagetes, Marigold	Tagète, Oeillet d'Inde, Rose d'Inde	Sammetblume	Clavel de las Indias, Clavelán	Tagetes L.
o		Telopia	Telopia	Telopia	Telopia	Telopea speciosissima R. Br.
o		Thyme	Thym	Thymian	Tomillo	Thymus L.
o		Tobacco	Tabac	Tabak	Tabaco	Nicotiana tabacum L.
o		Walnut Rootstocks	Porte-greffes du noyer	Walnuß-Unterlagen	Portainjertos de nogal	Juglans regia L.
o		White Mustard	Moutarde blanche	Weisser Senf	Mostaza blanca	Sinapis alba L.
o		Witloof, Chicory	Chicorée, Endive	Zichorie	Endivia	Cichorium intybus L. partim

**REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL
ORDER OF THEIR ENGLISH NAMES**

African Violet	TG/17	Dill	TG/165	Leucadendron	TG/127
Alaska Brome-Grass	-	Durum Wheat	TG/120	Leucospermum	TG/128
Almond	TG/56	Easter Cactus	TG/113	Lily	TG/59
Alstroemeria	TG/29	Egg Plant	TG/117	Limonium	TG/168
Amaryllis	-	Elatior Begonia	TG/18	Ling	TG/94
Anthurium	TG/86	Endive	TG/118	Lingonberry	TG/139
Apple	TG/14	Euphorbia Fulgens	TG/10	Linseed	TG/57
Apple Rootstocks	TG/163	European Plum	TG/41	Loquat	TG/159
Apricot	TG/70	Eustoma	-	Lotus	-
Artichoke	-	Eucalyptus gunnii	-	Lucerne	TG/06
Arum-lily	-	Evening Primrose	TG/144	Lupins	TG/66
Asatsuki	-	Exacum	TG/114	Macadamia	TG/111
Asparagus	TG/130	Fennel	-	Maize	TG/02
Aster	TG/141	Field Bean	TG/08	Mandarins	TG/83
Avocado	TG/97	Firelily	TG/156	Mango	TG/112
Banana	TG/123	Firethorn	TG/147	Marigold	-
Barley	TG/19	Flax	TG/57	Meadow Fescue	TG/39
Basil	-	Fodder Beet	TG/150	Melon	TG/104
Beetroot	TG/60	Fodder Radish	-	Mume	TG/160
Bent	TG/30	Forsythia	TG/69	Narcissi	TG/87
Berberis	TG/68	Freesia	TG/27	Nectarine	TG/53
Bird's Foot Trefoil	-	French Bean	TG/12	Nerine	TG/146
Black Currant	TG/40	Garlic	TG/162	Nerium oleander	-
Black Radish	TG/63	General Introduction	TG/01	Norway Spruce	TG/96
Black Salsify	TG/116	Gentian	TG/145	Oats	TG/20
Blackberry	TG/73	Geraldton Wax Flower	-	Okra	TG/167
Blueberry	TG/137	Gerbera	TG/77	Oleander	-
Bouvardia	TG/158	Gherkin	TG/61	Olive	TG/99
Broad Bean	TG/08	Ginger	TG/153	Onion	TG/46
Broccoli	TG/151	Gladiolus	TG/108	Opium/Seed Poppy	TG/166
Brome	-	Globe Artichoke	-	Oranges	TG/83
Brussels Sprouts	TG/54	Gooseberry	TG/51	Ornamental Apple	-
Bunching Onion	TG/161	Granadilla	-	Osteospermum	-
Cabbage	TG/48	Grapevine	TG/50	Paprika	TG/76
Cardoon	-	Groundnut	TG/93	Parsley	TG/136
Calabrese	TG/151	Guava	TG/110	Passion Fruit	-
Calla Lily	-	Guzmania	-	Peach	TG/53
Carnation	TG/25	Hard Fescue	TG/67	Pear	TG/15
Carrot	TG/49	Hazelnut	TG/71	Peas	TG/07
Cauliflower	TG/45	Horse Radish	-	Pentas	-
Celeriac	TG/74	Hot Pepper	TG/76	Persimmon	TG/92
Celery	TG/82	Hydrangea	TG/133	Petunia	-
Chamomile	TG/152	Ifafa Lily	TG/156	Pistache	-
Cherry	TG/35	Impatiens	TG/102	Poinsettia	TG/24
Chestnut	TG/124	Industrial Chicory	TG/172	Poplar	TG/21
Chick-Pea	TG/143	Iris	TG/174	Poppy, Opium/Seed	TG/166
Chicory	-	Ivy-leaved Pelargonium	TG/28	Pot Azalea	TG/140
Chinese Cabbage	TG/105	Japanese Apricot	TG/160	Potato	TG/23
Chinchinchee	TG/131	Japanese Bunching Onion	TG/161	Prairae Gentian	-
Chives	-	Japanese Pear	TG/149	Protea	TG/129
Chokeberry	-	Japanese Plum	TG/84	Prunus Rootstocks	-
Christmas Cactus	TG/101	Jostaberry	TG/138	Pumpkin	TG/155
Chrysanthemum	TG/26	Juniper	TG/103	Pyracantha	TG/147
Citrus	TG/83	Kalanchoe	TG/78	Pyrus Rootstocks	TG/169
Cocksfoot	TG/31	Kangaroo Paw	TG/175	Quince	TG/100
Common Vetch	TG/32	Kentucky Bluegrass	TG/33	Radish	TG/64
Cornsalad	TG/75	Kiwifruit	TG/98	Rape Seed	TG/36
Cotton	TG/88	Kohlrabi	TG/65	Raspberry	TG/43
Crown of Thorns	TG/91	Lachenalia	TG/126	Red Cabbage	TG/48
Cucumber	TG/61	Lagerstroemia	TG/95	Red Clover	TG/05
Cucurbita maxima	-	Lavender	-	Red Currant	TG/52
Cucurbita moschata	-	Leaf Beet	TG/106	Red Fescue	TG/67
Curly Kale	TG/90	Leaf Chicory	TG/154	Regal Pelargonium	TG/109
Cymbidium	TG/164	Leek	TG/85	Rescue Grass	-
Cupressus	-	Lemons	TG/83	Rhododendron	TG/42
Daffodils	TG/87	Lentil	-	Rhubarb	TG/62
Dendrobium	-	Leptospermum	-	Rice	TG/16
Dieffenbachia	TG/132	Lettuce	TG/13	Rose	TG/11

Rose Bay.....	-
Rosemary	-
Rubber.....	-
Runner Bean	TG/09
Rye.....	TG/58
Ryegrass.....	TG/04
Safflower.....	TG/134
Savoy Cabbage.....	TG/48
Scorzonera.....	TG/116
Scotch Heather.....	TG/94
Sea Lavender.....	TG/168
Serruria.....	TG/157
Shallot	TG/46
Sheep's Fescue.....	TG/67
Sorghum.....	TG/122
Soya Bean	TG/80
Spathiphyllum.....	TG/135
Spinach.....	TG/55
Sprouting Broccoli.....	TG/151
Squash.....	TG/119
Statice.....	TG/168
Strawberry.....	TG/22
Streptocarpus.....	TG/47
Subterranean Clover	TG/170
Sunflower.....	TG/81
Sugarcane	-
Swede.....	TG/89
Sweet Pepper.....	TG/76
Tagetes.....	-
Tall Fescue.....	TG/39
Telopia	-
Thyme.....	-
Timothy.....	TG/34
Tobacco.....	-
Tomato.....	TG/44
Triticale.....	TG/121
Tuberous Begonia	
Hybrids	TG/107
Tulip.....	TG/115
Turnip.....	TG/37
Turnip Rape.....	TG/37
Vegetable Marrow	TG/119
Vine	TG/50
Walnut	TG/125
Walnut Rootstocks.....	-
Watermelon.....	TG/142
Weeping Fig	TG/171
Weigela	TG/148
Welsh Onion	TG/161
Wheat.....	TG/03
White Cabbage.....	TG/48
White Cedar	TG/79
White Clover.....	TG/38
White Currant	TG/52
White Mustard	-
Willow.....	TG/72
Witloof.....	TG/173
Zelosia	-
Zonal Pelargonium.....	TG/28

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS FRANÇAIS

Abricotier	TG/70	Citronnier	TG/83	Leucadendron	TG/127
Abricotier japonais	TG/160	Civette	-	Leucospermum	TG/128
Actinidia	TG/98	Cognassier	TG/100	Limettier	TG/83
Agrostide	TG/30	Colza	TG/36	Lin	TG/57
Agrumes	TG/83	Concombre	TG/61	Limonium	TG/168
Ail	TG/162	Cornichon	TG/61	Lis	TG/59
Airelle rouge	TG/139	Cotonnier	TG/88	Lotier corniculé	-
Alstroèmère	TG/29	Courgette	TG/119	Lupins	TG/66
Amandier	TG/56	Cucurbita maxima	-	Luzerne	TG/06
Amaryllis	-	Courge musquée	-	Macadamia	TG/111
Aneth	TG/165	Cymbidium	TG/164	Mâche	TG/75
Anigozanthos	TG/175	Cyprés	-	Mais	TG/02
Anthurium	TG/86	Cyrtanthus	TG/156	Mandarinier	TG/83
Arachide	TG/93	Dactyle	TG/31	Manguier	TG/112
Aronia	-	Dendrobium	-	Melon	TG/104
Artichaut	-	Dieffenbachia	TG/132	Moutarde blanche	-
Asperge	TG/130	Echalote	TG/46	Myrtille	TG/137
Aster	TG/141	Endive	TG/173	Narcisse	TG/87
Aubergine	TG/117	Epicéa commun	TG/96	Navet	TG/37
Avocatier	TG/97	Epinard	TG/55	Navette	TG/37
Avoine	TG/20	Epine du Christ	TG/91	Nectarinier	TG/53
Azalée en pot	TG/140	Eucalyptus gunnii	-	Neflier du Japon	TG/159
Bananier	TG/123	Euphorbia fulgens	TG/10	Nerine	TG/146
Barbadine	-	Eustomia	-	Nerium oléandre	-
Basilic	-	Exacum	TG/114	Noisetier	TG/71
Bégonia elatior	TG/18	Fenouil	-	Noyer	TG/125
Bégonia tubéreux hybride	TG/107	Fétuque des prés	TG/39	Oeillet	TG/25
Berberis	TG/68	Fétuque durette	TG/67	Oeillet d'Inde	-
Betterave fourragère	TG/150	Fétuque élevée	TG/39	Oenothère	TG/144
Betterave rouge	TG/60	Fétuque ovine	TG/67	Oeillet d'Inde	-
Blé	TG/03	Fétuque rouge	TG/67	Oignon	TG/46
Blé dur	TG/120	Fève	TG/08	Olivier	TG/99
Bouvardia	TG/158	Féverole	TG/08	Onagre	-
Brocoli	TG/151	Ficus benjamina	TG/171	Oranger	TG/83
Brome	-	Fléole	TG/34	Orge	TG/19
Buisson ardent	TG/147	Forsythia	TG/69	Ornithogale	TG/131
Cactus de Noël	TG/101	Fraisier	TG/22	Osteospermum	-
Cactus jonc	TG/113	Framboisier	TG/43	Pastèque	TG/142
Calla	-	Freesia	TG/27	Pâturin des prés	TG/33
Callune	TG/94	Genévrier	TG/103	Pavot	TG/166
Camomille	TG/152	Gentiane	TG/145	Pêcher	TG/53
Canne à sucre	-	Géranium-lierre	TG/28	Pélagonium des fleuristes	TG/109
Cardon	-	Gerbera	TG/77	Pélagonium zonale	TG/28
Carotte	TG/49	Gingembre	TG/153	Pentas	-
Carthame	TG/134	Giraumon	TG/155	Persil	TG/136
Caseillier	TG/138	Glaïeul	TG/108	Pétunia	-
Cassis	TG/40	Gombo	TG/167	Peuplier	TG/21
Céleri-branche	TG/82	Goyavier	TG/110	Piment	TG/76
Céleri-rave	TG/74	Groseillier à grappes	TG/52	Pistachier	-
Cerisier	TG/35	Groseillier à maquereau	TG/51	Poinsettia	TG/24
Chamelaucium	-	Guzmania	-	Poireau	TG/85
Châtaignier	TG/124	Haricot	TG/12	Poirée	TG/106
Chicorée (frisée, Scarole)	TG/118	Haricot d'Espagne	TG/09	Poirier	TG/15
Chicorée à café	TG/172	Hévée	-	Poirier japonais	TG/149
Chicorée à feuilles (sauvage)	TG/154	Hortensia	TG/133	Pois	TG/07
Chicorée, Endive	TG/173	Impatiente	TG/102	Pois chiche	TG/143
Chou cabus	TG/48	Introduction générale	TG/01	Pomélo	TG/83
Chou Chinois	TG/105	Iris	TG/174	Pomme de terre	TG/23
Chou de Bruxelles	TG/54	Jonquille	TG/87	Pommier	TG/14
Chou de Milan	TG/48	Kaki	TG/92	Pommier ornemental	-
Chou-fleur	TG/45	Kalanchoë	TG/78	Porte-greffes de Prunus	-
Chou frisé	TG/90	Lachenalia	TG/126	Porte-greffes du Poirier	-
Chou-navet	TG/89	Lagerstroemia	TG/95	Porte-greffes du Noyer	-
Chou pommé	TG/48	Laitue	TG/13	Porte-greffes du Pommier	TG/163
Chou-rave	TG/65	Laurier-rose	-	Porte-greffes du Pyrus	TG/169
Chou rouge	TG/48	Lavande vraie	-	Potiron	-
Chrysanthème	TG/26	Lavandins	-	Prairie Gentian	-
Ciboule	TG/161	Lentille	-	Protea	TG/129
Ciboulette	-	Leptosperme	-	Prunier européen	TG/41

Prunier japonais.....	TG/84
Pyracantha.....	TG/147
Radis d'été, d'au-tomne et d'hiver.....	TG/63
Radis de tous les mois...	TG/64
Radis chinois.....	-
Radis oléifère.....	-
Rainfort sauvage.....	-
Ray-grass.....	TG/04
Rhododendron.....	TG/42
Rhubarbe.....	TG/62
Riz.....	TG/16
Romarin officinal.....	-
Ronce fruitière.....	TG/73
Rose d'Inde.....	-
Rosier.....	TG/11
Rutabaga.....	TG/89
Saintpaulia.....	TG/17
Salsifis noir.....	TG/116
Saule.....	TG/72
Scorsonère.....	TG/116
Seigle.....	TG/58
Serruria.....	TG/157
Soja.....	TG/80
Sorgho.....	TG/122
Spathiphyllum.....	TG/135
Statice.....	TG/168
Streptocarpus.....	TG/47
Tabac.....	-
Tagète.....	-
Telopia.....	-
Thuya du Canada.....	TG/79
Thym.....	-
Tomate.....	TG/44
Tournesol.....	TG/81
Trèfle blanc.....	TG/38
Trèfle souterrain.....	TG/170
Trèfle violet.....	TG/05
Triticale.....	TG/121
Tulipe.....	TG/115
Vesce commune.....	TG/32
Vigne.....	TG/50
Weigela.....	TG/148
Zelosia.....	-

REFERENZNUMMERN DER PRÜFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER DEUTSCHEN NAMEN

Ackerbohne	TG/08	Gurken	TG/61	Nachtkerze	TG/144
Alaska Trespe	-	Guzmania	-	Narzisse	TG/87
Allgemeine Einführung ..	TG/01	Hafer	TG/20	Nektarine	TG/53
Amaryllis	-	Härtlicher Schwingel	TG/67	Nelke	TG/25
Apfel	TG/14	Hartweizen	TG/120	Nerine	TG/146
Apfelbeere	-	Haselnuß	TG/71	Ölrettich	-
Apfelunterlagen	TG/163	Herbstrübe	TG/37	Okra	TG/167
Aprikose	TG/70	Himbeere	TG/43	Oleander	-
Artischoke	-	Hornschotenklee	-	Olive	TG/99
Aster	TG/141	Horntrespe	-	Orange	TG/83
Aubergine	TG/117	Hortensie	TG/133	Ostasiatische Pflaume	TG/84
Avocado	TG/97	Impatiens	TG/102	Osteospermum	-
Banane	TG/123	Ingwer	TG/153	Osterkaktus	TG/113
Basilikum	-	Inkalilie	TG/29	Pappel	TG/21
Baumwolle	TG/88	Iris	TG/174	Paprika	TG/76
Baumwucherer	-	Japanische Aprikose	TG/160	Passionsfrucht	-
Berberitze	TG/68	Japanische Birne	TG/149	Pentas	-
Besenheide	TG/94	Japanische Mispel	TG/159	Pistazie, echte	-
Birkenfeige	TG/171	Jostabeere	TG/138	Petersilie	TG/136
Birne	TG/15	Kaki	TG/92	Petunie	-
Bisamkürbis	-	Kalanchoe	TG/78	Pfirsich	TG/53
Blattzichorie	TG/154	Kalla	-	Pflaume	TG/41
Bleichsellerie	TG/82	Kamille	TG/152	Poinsettie	TG/24
Blumenkohl	TG/45	Känguruhblume	TG/175	Porree	TG/85
Bohne	TG/12	Kardon	-	Prairae Gentian	-
Bodenfrüchtiger Klee	TG/170	Kartoffel	TG/23	Preiselbeere	TG/139
Bouvardia	TG/158	Kautschukbaum	-	Protea	TG/129
Brokkoli	TG/151	Kastanie	TG/124	Prunkbohne	TG/09
Brombeere	TG/73	Kichererbse	TG/143	Prunus-Unterlagen	-
Chamelaucium	-	Kirsche	TG/35	Pyrus-Unterlagen	TG/169
Chinakohl	TG/105	Kiwi	TG/98	Quitte	TG/100
Christusdorn	TG/91	Knaulgras	TG/31	Radieschen	TG/64
Chrysantheme	TG/26	Knoblauch	TG/162	Raps	TG/36
Cymbidie	TG/164	Knollenbegonie	TG/107	Rebe	TG/50
Cyrtanthus	TG/156	Knollensellerie	TG/74	Reis	TG/16
Dendrobium	-	Kohlraabi	TG/65	Rettich	TG/63
Dicke Bohne	TG/08	Kohlrübe	TG/89	Rhabarber	TG/62
Dieffenbachia	TG/132	Kopfkohl	TG/48	Rhododendron	TG/42
Dill	TG/165	Korallenranke	TG/10	Ribes indigrolaria	-
Drehfrucht	TG/47	Kulturheidelbeere	TG/137	Riesenkürbis	TG/155
Echte Kamille	TG/152	Lachenalia	TG/126	Roggen	TG/58
Echte Pistazie	-	Lagerstroemia	TG/95	Rohrschwingel	TG/39
Echter Lavendel	-	Lavendel	-	Rose	TG/11
Edelpelargonie	TG/109	Lebensbaum	TG/79	Rosenkohl	TG/54
Efeupelargonie	TG/28	Lein	TG/57	Rosmarin	-
Eierfrucht	TG/117	Leucadendron	TG/127	Rote Johannisbeere	TG/52
Elatior-Begonie	TG/18	Leucospermum	TG/128	Rote Rübe	TG/60
Endivie	TG/118	Lieschgras	TG/34	Rotklee	TG/05
Enzian	TG/145	Lilie	TG/59	Rotkohl	TG/48
Erbsen	TG/07	Limonium	TG/168	Rotschwingel	TG/67
Erdbeere	TG/22	Linse	-	Rübsen	TG/37
Erdnuß	TG/93	Loquat	TG/159	Runkelrübe	TG/150
Eustoma	-	Lupinen	TG/66	Saatwicke	TG/32
Exacum	TG/114	Luzerne	TG/06	Saflor	TG/134
Feldsalat	TG/75	Macadamia	TG/111	Salat	TG/13
Fenchel	-	Mairübe	TG/37	Sammetblume	-
Feuerdorn	TG/147	Mais	TG/02	Schafschwingel	TG/67
Flamingoblume	TG/86	Mandarine	TG/83	Schalotte	TG/46
Forsythie	TG/69	Mandel	TG/56	Schnittlauch	-
Freesie	TG/27	Mango	TG/112	Schwarze Johannisbeere ..	TG/40
Gartenkürbis	TG/119	Mangold	TG/109	Schwarzwurzel	TG/116
Gemeine Fichte	TG/96	Meerrettich	-	Serruria	TG/157
Gerbera	TG/77	Meerlavendel	TG/168	Sojabohne	TG/80
Gerste	TG/19	Melone	TG/104	Sonnenblume	TG/81
Gladiole	TG/108	Milchstern	TG/131	Spargel	TG/130
Granadilla	-	Mohn	TG/166	Spathiphyllum	TG/135
Grapefruit	TG/83	Möhre	TG/49	Spinat	TG/55
Grünkohl	TG/90	Mohrenhirse	TG/122	Stachelbeere	TG/51
Guave	TG/110	Moschuskürbis	-	Statice	TG/168

Straußgras	TG/30
Südseemyrte	-
Tabak	-
Tagetes	-
Telopia	-
Thymian	-
Tomate	TG/44
Topfazalee	TG/140
Trespe	-
Triticale	TG/121
Tulpe	TG/115
Usambaraveilchen	TG/17
Wacholder	TG/103
Walnuß	TG/125
Walnußunterlagen	-
Wassermelone	TG/142
Weide	TG/72
Weidelgras	TG/04
Weigelia	TG/148
Weihnachtskaktus	TG/101
Weisser Senf	-
Weiß Johannisbeere	TG/52
Weißklee	TG/38
Weißkohl	TG/48
Weizen	TG/03
Widerstoß	TG/168
Wiesenrispe	TG/33
Wiesenschwingel	TG/39
Winterzwiebel	TG/161
Wirsing	TG/48
Wurzelzichorie	TG/172
Zantedeschia	-
Zelosia	-
Zichorie	TG/173
Zierapfel	-
Zitrone	TG/83
Zitrus	TG/83

NÚMEROS DE REFERENCIA DE LOS DIRECTRICES EN ORDEN ALFABÉTICO DE LOS NOMBRES ESPAÑOLES

Abeto	TG/96	Ciruelo europeo.....	TG/41	Jengibre	TG/153
Acelga	TG/106	Ciruelo japonés.....	TG/84	Judía común.....	TG/12
Achico Gria	-	Cítricos	TG/83	Judía escarlata.....	TG/09
Achicoria de hoja	TG/154	Clavel	TG/25	Kalanchoe.....	TG/78
Achicoria	TG/172	Clavel de las Indias	-	Kiwi	TG/98
Adelfa	-	Clavelón	-	Lachenalia	TG/126
Adormidera.....	TG/166	Col de Bruselas.....	TG/54	Lagerstroemia	TG/95
Agrostis	TG/30	Col de Milán	TG/48	Laurel rosa	-
Aguacate	TG/97	Col rábano	TG/65	Lavanda	-
Ajo	TG/162	Col	TG/48	Lavandin	-
Alamo	TG/21	Coliflor	TG/45	Lechuga	TG/13
Albahaca	-	Colinabo	TG/89	Lenteja	-
Albaricoquero	TG/70	Colza	TG/36	Leptospermum	-
Albaricoquero japonés.....	TG/160	Crisantemo	TG/26	Leucadendron	TG/127
Alcachofa	-	Cymbidium	TG/164	Leucospermum	TG/128
Alcaucil	-	Cyrtanthus	TG/156	Limonium.....	TG/168
Alfalfa	TG/06	Dactilo	TG/31	Lino	TG/57
Algodón	TG/88	Damasco	TG/69	Lirio	TG/59
Almendro	TG/56	Dendrobium	-	Lombarda.....	TG/48
Alstroemeria.....	TG/29	Dieffenbachia	TG/132	Lotus	-
Altramuces.....	TG/66	Duraznero.....	TG/53	Macadamia.....	TG/111
Amapola	TG/166	Endivia	TG/173	Maíz	TG/02
Amarilis	-	Enebro	TG/103	Mango.....	TG/112
Anigozanthos.....	TG/175	Eneldo	TG/165	Maní	TG/93
Anthurium	TG/86	Escarola	TG/118	Manzanilla	TG/152
Apio	TG/82	Escorzonera	TG/116	Manzano ornamental.....	-
Apio nabo.....	TG/74	Espárrago.....	TG/130	Manzano	TG/14
Arándano americano.....	TG/137	Espinaca	TG/55	Melocotonero	TG/53
Arándano encamado.....	TG/139	Espino de fuego.....	TG/147	Melón	TG/104
Arbol del caucho.....	-	Eucalyptus gunnii	-	Membrillero.....	TG/100
Aronia	-	Euforbia	TG/10	Mostaza blanca	-
Arroz	TG/16	Eustoma	-	Nabo	TG/37
Arveja	TG/07	Exacum	TG/114	Narciso	TG/87
Aster	TG/141	Festuca alta.....	TG/39	Nectarino	TG/53
Avellano.....	TG/71	Festuca de los prados.....	TG/39	Nerine	TG/146
Avena	TG/20	Festuca ovina.....	TG/67	Nispero.....	TG/159
Azalea	TG/140	Festuca roja	TG/67	Nogal	TG/125
Azofaifa de la espina de Cristo.....	TG/91	Ficus benjamina.....	TG/171	Okra	TG/167
Begonia elatior	TG/18	Fleo.....	TG/34	Olivo	TG/99
Begonia tuberosa.....	TG/107	Flor de Pascua	TG/24	Onagra	TG/144
Berberis	TG/68	Forsythia.....	TG/69	Ornithogalum.....	TG/131
Berenjena.....	TG/117	Frambueso	TG/43	Osteospermum	-
Berza	TG/90	Fresa	TG/22	Palta	TG/97
Bouvardia.....	TG/158	Fresia.....	TG/27	Papa	TG/23
Brócoli	TG/151	Frijol	TG/12	Patata	TG/23
Bromo	-	Frutilla	TG/22	Pelargonio	TG/109
Cacahuete.....	TG/93	Garbanzo	TG/143	Pentas	-
Cactus de Navidad.....	TG/101	Genciana	TG/145	Pepinillo.....	TG/61
Cactus de Pascua.....	TG/113	Geranio	TG/28	Pepino.....	TG/61
Cala	-	Geranio hiedra	TG/28	Peral	TG/15
Calabacín.....	TG/119	Gerbera.....	TG/77	Peral japonés.....	TG/149
Calabaza.....	TG/155	Girasol	TG/81	Perejil.....	TG/136
Calluna	TG/94	Gladiolo	TG/108	Petunia	-
Caña de azúcar	-	Granadilla.....	-	Pimiento.....	TG/76
Cañuela.....	TG/67	Grosellero.....	TG/138	Pistachero.....	-
Caqui	TG/92	Grosellero espinoso.....	TG/51	Platanera.....	TG/123
Cártamo	TG/134	Grosellero negro (casis) ..	TG/40	Poa de los prados.....	TG/33
Castaña.....	TG/124	Grosellero rojo y blanco ..	TG/52	Poroto.....	TG/12
Cebada	TG/19	Guayabo.....	TG/110	Prairae Gentian	-
Cebadilla	-	Guisante	TG/07	Protea	TG/129
Cebolla.....	TG/46	Guzmania.....	-	Portainjertos de manzano ..	TG/163
Cebolleta.....	TG/161	Haba	TG/08	Portainjertos de nogal.....	-
Cebollino	-	Haboncillo.....	TG/08	Portainjertos de prunus.....	-
Centeno.....	TG/58	Hierba de los canónigos ..	TG/75	Portainjertos de pyrus.....	TG/169
Cerezo	TG/35	Hinojo	-	Puerro	TG/85
Chalota	TG/46	Hortensia	TG/133	Rabanito.....	TG/64
Chamelaucium.....	-	Impatiens	TG/102	Rábano	TG/64
Ciprés	-	Introducción general.....	TG/01	Rábano negro.....	TG/63
		Lirio	TG/174	Rábano oleaginoso.....	-

Rábano salvaje	-
Ray-grass	TG/04
Remolacha de mesa	TG/60
Remolacha forrajera	TG/150
Repollo	TG/48
Repollo chino	TG/105
Rododendro	TG/42
Romero	-
Rosal	TG/11
Rosmarino	-
Ruibarbo	TG/62
Saintpaulia	TG/17
Salsifi negro	TG/116
Sandía	TG/142
Sauce	TG/72
Serruria	TG/157
Soja	TG/80
Sorgo	TG/122
Soya	TG/80
Spathiphyllum	TG/135
Streptocarpus	TG/47
Tabaco	-
Telopia	-
Tomate	TG/44
Tomillo	-
Trébol blanco	TG/38
Trébol rojo	TG/05
Trébol subterráneo	TG/170
Trigo	TG/03
Trigo duro	TG/120
Triguillo	-
Triticale	TG/121
Tulipán	TG/115
Tuya	TG/79
Veza común	TG/32
Vid	TG/50
Weigela	TG/148
Zanahoria	TG/49
Zapallo	TG/155
Zapallito alargado	TG/119
Zarza	TG/73
Zarzamora	TG/73
Zelosia	-

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR LATIN NAMES
NUMÉROS DE RÉFÉRENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS LATINS
REFERENZNUMMERN DER PRÜFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER LATEINISCHEN NAMEN
NÚMEROS DE REFERENCIA DE LOS PRINCIPIOS RECTORES EN ORDEN ALFABÉTICO DE LOS NOMBRES LATINOS

Agrostis canina L.....	TG/30	Carthamus tinctorius L.....	TG/134	Iris L.....	-
Agrostis gigantea Roth.....	TG/30	Castanea sativa Mill.....	TG/124	Juglans regia L. (fruit).....	TG/125
Agrostis stolonifera L.....	TG/30	Chamaelucium Desf.....	-	Juglans regia L. (rootstocks).....	TG/125
Agrostis spp.....	TG/30	Chamomilla recutita (L.) Rauschert.....	TG/152	Juniperus L.....	TG/103
Allium ampeloprasum L.....	-	Chrysanthemum spec.....	TG/26	Kalanchoë Adans.....	TG/78
Allium ascalonicum L.....	TG/46	Cicer arietinum L.....	TG/143	Lachenalia Jacq. f. ex Murray.....	TG/126
Allium cepa L.....	TG/46	Cichorium endivia L.....	TG/118	Lactuca sativa L.....	TG/13
Allium fistulosum L.....	-	Cichorium intybus L.....	-	Lagerstroemia indica L.....	TG/95
Allium porrum L.....	TG/85	Cichorium intybus L. partim.....	TG/154	Lavandula angustifolia Mill.....	-
Allium sativum L.....	TG/162	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai.....	TG/142	Lavandula x burnatii Briq.....	-
Allium schoenoprasum L.....	-	Citrus L.....	TG/83	Leucadendron R. Br.....	TG/127
Alstroemeria L.....	TG/29	Corylus avellana L.....	TG/71	Leucospermum R. Br.....	TG/128
Anethum graveolens L.....	TG/165	Corylus maxima Mill.....	TG/71	Lens culinaris Medik.....	-
Anigozanthos Labill.....	-	Cucumis melo L.....	TG/104	Lilium L.....	TG/59
Anthemis L.....	TG/152	Cucumis sativus L.....	TG/61	Limonium Mill.....	TG/168
Anthurium Schott.....	TG/86	Cucurbita maxima Duch.....	TG/155	Linum usitatissimum L.....	TG/57
Apium graveolens L. var. dulce (Mill) Pers.....	TG/82	Cucurbita moschata (Duch.) Duch. ex. Poir.....	TG/119	Lolium multiflorum Lam.....	TG/04
Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill) Gaud.....	TG/74	Cucurbita pepo L.....	TG/119	Lolium perenne L.....	TG/04
Arachis L.....	TG/93	Cupressus.....	-	Lotus corniculatus L.....	-
Armoracia rusticana Gaertn., Mey. et Scherb.....	-	Cydonia Mill. sensu stricto.....	TG/100	Lupinus albus.....	TG/66
Aronia melanocarpa (Michx) Elliot.....	-	Cymbidium Sw.....	TG/164	Lupinus angustifolius.....	TG/66
Asparagus officinalis L.....	TG/130	Cynara scolymus L.....	-	Lupinus luteus.....	TG/66
Aster L.....	TG/141	Cyrtanthus Ait.....	TG/156	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.....	TG/44
Avena nuda L.....	TG/20	Dactylis glomerata L.....	TG/31	Macadamia integrifolia Maiden et Betche.....	TG/111
Avena sativa L.....	TG/20	Daucus carota L.....	TG/49	Macadamia tetraphylla L. A. S. Johnstn.....	TG/111
Begonia X hiemalis Fotsch.....	TG/18	Dendrobium Nees.....	-	Malus Mill. (fruit).....	TG/14
Berberis L.....	TG/68	Dianthus L.....	TG/25	Malus Mill. (ornamental).....	TG/14
Beta vulgaris L.....	TG/150	Dieffenbachia Schott.....	TG/132	Malus Mill. (rootstocks).....	TG/163
Beta vulgaris L. var. conditiva Alef.....	TG/60	Diospyros kaki L.....	TG/92	Mangifera indica L.....	TG/112
Beta vulgaris L. var. vulgaris L. vulgaris L. var. alba DC.....	TG/106	Epiphyllopsis Berger.....	TG/113	Medicago sativa L.....	TG/06
Bouvardia Salisb.....	TG/158	Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl.....	TG/159	Medicago X varia Martyn.....	TG/06
Brassica napus L. oleifera.....	TG/36	Eucalyptus Nees.....	-	Musa acuminata Colla.....	TG/123
Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.....	TG/89	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch.....	TG/10	Narcissus L.....	TG/87
Brassica oleracea L. var. bullata DC.....	TG/48	Euphorbia milii Desmoulins.....	TG/91	Nerine Herb.....	TG/146
Brassica oleracea L. var. capitata L. f. alba DC.....	TG/48	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch.....	TG/24	Nerium oleander L.....	-
Brassica oleracea L. var. capitata L. f. rubra (L.) Thell.....	TG/48	Eustoma russellianum (Hook) G. Don.....	-	Nicotiana tabacum L.....	-
Brassica oleracea L. var. - gongylodes L.....	TG/65	Exacum L.....	TG/114	Ocimum basilicum L.....	-
- sabellica L.....	TG/90	Festuca arundinacea Schreb.....	TG/39	Oenothera L.....	TG/144
- sabauda L.....	TG/48	Festuca ovina L. sensu lato.....	TG/67	Olea europaea L.....	TG/99
Brassica oleracea L. convar. acephala (DC.) Alef.....	-	Festuca pratensis Huds.....	TG/39	Ornithogalum L.....	TG/131
Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var.....	TG/45	Festuca rubra L.....	TG/67	Oryza sativa L.....	TG/16
- botrytis.....	TG/45	Ficus benjamina L.....	TG/171	Osteospermum L.....	-
- cymosa Duch.....	TG/151	Foeniculum vulgare P. Mill.....	-	Papaver somniferum L.....	TG/166
- italica.....	TG/151	Forsythia Vahl.....	TG/69	Passiflora edulis Sims.....	-
Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.....	TG/54	Fragaria L.....	TG/22	Pelargonium grandiflorum hort. non Willd.....	TG/109
Brassica pekinensis L.....	TG/105	Freesia Eckl. ex Klatt.....	TG/27	Pelargonium peltatum hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.....	TG/28
Brassica rapa L. emend. Metzg.....	TG/37	Gentiana L.....	TG/145	Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.....	TG/28
Bromus catharticus Vahl.....	-	Gerbera Cass.....	TG/77	Pentas lanceolata (Forssk.) K. Schum.....	-
Bromus sitchensis Trin.....	-	Gladiolus L.....	TG/108	Persea americana Mill.....	TG/97
Calluna vulgaris (L.) Hull.....	TG/94	Glycine max (L.) Merrill.....	TG/80	Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex-A.W. Hill.....	TG/136
Capsicum annuum L.....	TG/76	Goniolimon Boiss.....	TG/168	Petunia.....	-
		Gossypium L.....	TG/88	Phaseolus coccineus L.....	TG/09
		Guzmania Ruiz et Pav.....	-	Phaseolus vulgaris L.....	TG/12
		Helianthus annuus L.....	TG/81	Phleum bertolonii DC.....	TG/34
		Helianthus debilis Nutt.....	TG/81	Phleum pratense L.....	TG/34
		Hevea Aubl.....	-	Picea abies (L.) Karst.....	TG/96
		Hippeastrum Herb.....	-	Pistacia vera L.....	-
		Hordeum vulgare L. sensu lato.....	TG/19	Pisum sativum L. sensu lato.....	TG/07
		Hydrangea L.....	TG/133		
		Impatiens L.....	TG/102		

Poa pratensis L.....	TG/33	Valerianella locusta L.....	TG/75
Populus L.....	TG/21	Vicia faba L.....	TG/08
Protea L.....	TG/129	Vicia sativa L.....	TG/32
Prunus amygdalus Batsch.....	TG/56	Vitis L.....	TG/50
Prunus armeniaca L.....	TG/70	Weigela Thunb.....	TG/148
Prunus avium (L.) L.....	TG/35	X Triticosecale Witt.....	TG/121
Prunus cerasus L.....	TG/35	Zantedeschia.....	-
Prunus domestica L.....	TG/41	Zea mays L.....	TG/02
Prunus insititia L.....	TG/41	Zelosia.....	-
Prunus L.....	-	Zingiber officinale Rosc.....	TG/153
Prunus mume Sieb. et Zucc.....	TG/160	Zygocactus K. Schum.....	TG/101
Prunus persica (L.) Batsch.....	TG/53		
Prunus salicina Lindl.....	TG/84		
Psidium guajava L.....	TG/110		
Psylliostachys (Jaub & Spach)			
Nevski.....	TG/168		
Pyracantha M. J. Roem.....	TG/147		
Pyrus L (rootstocks).....	TG/169		
Pyrus communis L.....	TG/15		
Pyrus pyrifolia (Burm f.)			
Nakai var. culta (Mak.) Nakai.....	TG/149		
Rhaphanus sativus L. var.			
niger (Mill.) S. Kerner.....	TG/63		
Rhaphanus sativus L. var.			
oleiformis Pers.....	-		
Rhaphanus sativus L. var.			
radicola Pers.....	TG/64		
Rheum rhabarbarum L.....	TG/62		
Rhipsalidopsis Britt. et Rose.....	TG/113		
Rhododendron L.....	TG/42		
Rhododendron simsii Planch.....	TG/140		
Ribes grossularia L.....	TG/51		
Ribes nidigrolaria.....	TG/138		
Ribes nigrum L.....	TG/40		
Ribes niveum Lindl.....	TG/52		
Ribes sylvestre (Lam.) Mert.			
& W. Koch.....	TG/52		
Ribes uva-crispa L.....	TG/51		
Rosa L.....	TG/11		
Rosmarinus officinalis L.....	-		
Rubus idaeus L.....	TG/43		
Rubus subgenus Eubatus Sect.			
Moriferi & Ursini.....	TG/73		
Saccharum officinarum L.....	-		
Saintpaulia ionantha H. Wendl.....	TG/17		
Salix L.....	TG/72		
Schlumbergera Lem.....	TG/101		
Scorzonera hispanica L.....	TG/116		
Secale cereale L.....	TG/58		
Serruria Salisb.....	TG/157		
Sinapis alba L.....	-		
Solanum melongena L.....	TG/117		
Solanum tuberosum L.....	TG/23		
Sorghum bicolor L.....	TG/122		
Spathiphyllum Schott.....	TG/135		
Spinacia oleracea L.....	TG/55		
Statice.....	-		
Streptocarpus X hybridus Voss	TG/47		
Tagetes L.....	-		
Telopea speciosissima R. Br.....	-		
Thuya occidentalis L.....	TG/79		
Thymus L.....	-		
Trifolium pratense L.....	TG/05		
Trifolium repens L.....	TG/38		
Trifolium subterraneum.....	TG/170		
Triticum aestivum L.....	TG/03		
Triticum durum Desf.....	TG/120		
Tulipa L.....	TG/115		
Vaccinium corymbosum.....	TG/137		
Vaccinium myrtillus L.....	TG/137		
Vaccinium vitis-idaea L.....	TG/139		
Valerianella eriocarpa Desv.....	TG/75		

General Overview - Status of Test Guidelines (as per March 24, 1999)

<i>Technical Working Party Stage</i>	<i>Agricultural Crops</i>	<i>Fruit Crops</i>	<i>Ornamental Plants and Forest Trees</i>	<i>Vegetables</i>
Adopted (total 168)	Barley Bent Broad Bean, Field Bean Cocksfoot Common Vetch Cotton Durum Wheat Flax, Linseed Fodder Beet Groundnut Kentucky Bluegrass Lucerne Lupins Maize Meadow Fescue, Tall Fescue Oats Opium/Seed Poppy Peas Potato Rape Seed Red Clover Rice Rye Ryegrass Safflower Sheep's Fescue, Red Fescue Sorghum Soya Bean Sunflower Swede Timothy Triticale Turnip, Turnip Rape Wheat White Clover	Almond Apple Apple Rootstocks Apricot Avocado Banana Black Currant Blackberry Blueberry Cherry Chestnut Citrus European Plum Grapevine Gooseberry Guava Hazelnut Japanese Pear Japanese Plum Jostaberry Kiwifruit Lingonberry Loquat Macadamia Mango Mume Olive Peach Pear Persimmon (Kaki) Pyrus Rootstocks Quince Raspberry Red and White Currant Strawberry Walnut	African Violet Alstroemeria Anthurium Apple Aster Berberis Bouvardia Carnation Chinchinchee Christmas Cactus Chrysanthemum Crown of Thorns Cymbidium Dieffenbachia Easter Cactus Elatior Begonia Euphorbia Fulgens Exacum Firelily Forsythia Freesia Gentian Gerbera Gladiolus Hydrangea Impatiens Juniper Kalanchoë Lachenalia Lagerstroemia Leucadendron Leucospermum Lily Ling, Scotch Heather Narcissi Nerine Norway Spruce Poinsettia Poplar Pot Azalea Protea Pyracantha Regal Pelargonium Rhododendron Rose Serruria Spathiphyllum Statice Streptocarpus Tuberos Begonia Hybrids Tulip Weeping Fig Weigela White Cedar Willow Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelargonium	Asparagus Beetroot Black Radish Black Salsify, Scorzonera Broad Bean, Field Bean Broccoli Brussels Sprouts Cabbage Carrot Cauliflower Celeric Celery Chamomile Chick-pea Chinese Cabbage Cornsalad Cucumber, Gherkin Curly Kale Dill Egg Plant Endive Evening Primrose French Bean Ginger Kohlrabi Leaf Beet Leaf Chicory Leek Lettuce Melon Okra Onion Opium/Seed Poppy Parsley Peas Pumpkin Radish Rhubarb Runner Bean Spinach Swede Sweet Pepper Tomato Turnip, Turnip Rape Vegetable Marrow, Squash Watermelon Welsh Onion

<i>Technical Working Party Stage</i>	<i>Agricultural Crops</i>	<i>Fruit Crops</i>	<i>Ornamental Plants and Forest Trees</i>	<i>Vegetables</i>
Professional organizations to comment (total 7)	Industrial Chicory Sunflower		Gerbera° Iris (bulbous) Kangaroo Paw Osteospermum	Industrial Chicory Witloof
Planned	Bromus Cocksfoot° Cotton° Field Bean° Fodder Radish Lotus Red Clover° Rice° Subterranean Clover Sugarcane Swede° Tall Fescue, Meadow Fescue° Tobacco Turnip, Turnip Rape° White Mustard	Apricot° Citrus° European Plum° Kiwifruit° Passion Fruit Pear° Persimmon° Prunus Rootstocks Walnut Rootstocks	Amaryllis Apple (ornamental) Calla Lily Calluna° Chrysanthemum° Cupressus Dendrobium Eucalyptus gunnii Eustoma Geraldton Wax Flower Guzmania Hippeastrum Impatiens° Lavender, Lavendine Leptospermum Nerium Pentas Petunia Poinsettia° Tagetes Telopia Thyme Cockscomb	Basilic Broad Bean° Celeriac° Celery° Cucurbita moschata Curly Kale° Fennel Garlic Globe Artichoke Horse Radish Kohlrabi° Lentil Lettuce° Rosemary Swede° Tomato° Turnip, Turnip Rape°

[End of document/Fin du document/Ende des Dokuments/Fin del documento]

